



● ● ● ●  
Conseil communautaire

24 mars 2022

## Rapport de présentation Conseil communautaire du 24 mars 2022

## **I. Délibérations**

### **Environnement – transition écologique – cycles de l'eau**

1. Mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable secteurs route de Vienne et chemin du Chevalet de la commune de Chamagnieu : Avenant n°1 au marché de travaux

Rapporteur : monsieur Granger

2. Tarification de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : monsieur Granger

3. Fixation de la tarification de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Rapporteur : monsieur Granger

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022*

### **Ressources**

4. Le budget

Rapporteur : monsieur Drogoz

#### **a. Le budget 2022 par politique publique**

- La petite enfance
- L'enfance
- L'accueil des gens du voyage
- Les équipements sportifs
- Le développement économique et touristique
- Les cycles de l'eau
- L'environnement et la transition écologique
- La culture
- L'insertion
- L'accompagnement des habitants et la création de tiers lieux :
- L'habitat logement
- Le développement de l'offre de soins
- La coopération avec les communes
- Les fonctions supports
  
- Tableau des effectifs au 24 mars 2022

#### **b. Le cycle budgétaire 2022 de la communauté de communes**

##### *1. Le budget principal*

- Approbation comptes de gestion
- Approbation compte administratif
- Affectation des résultats
  
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
- La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
  
- Budget primitif 2022 – Budget principal
  
- Autorisations de programme

## 2. Budgets annexes économie

- Approbation du compte de gestion – Budget annexe ZA Isle Crémieu – Exercice 2021
- Approbation du compte de gestion – Budget annexe ZA Pays des Couleurs – Exercice 2021
- Approbation du compte de gestion – Budget annexe ZA Rondeau – Exercice 2021
- Approbation du compte de gestion – Budget annexe Construction, location de bâtiments industriels – Exercice 2021
- Approbation du compte administratif – Budget annexe – Aménagement des ZA de l'Isle Crémieu
- Approbation du compte administratif – Budget annexe – Aménagement des ZA du Pays des Couleurs
- Approbation du compte administratif – Budget annexe – ZA du Rondeau
- Approbation du compte administratif – Budget annexe - Construction, location de bâtiments industriels
  
- Affectation du résultat 2021 au budget annexe ZA de l'Isle Crémieu
- Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe ZA l'Isle Crémieu
  
- Affectation du résultat 2021 au budget annexe ZA du Pays des Couleurs
- Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe Pays des Couleurs
  
- Affectation du résultat 2021 au budget annexe ZA du Rondeau
- Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe ZA du Rondeau
  
- Affectation du résultat 2021 au budget annexe constructions, locations de bâtiments industriels
- Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe constructions, locations de bâtiments industriels

## 3. Budgets annexes eau et assainissement

- Approbation du compte de gestion – Budget annexe Assainissement en régie – Exercice 2021
- Approbation du compte de gestion – Budget annexe Eau en régie – Exercice 2021
- Approbation du compte administratif – Budget Assainissement – Exercice 2021
- Approbation du compte administratif – Budget eau potable – Exercice 2021
  
- Affectation du résultat 2021 budget assainissement
- Vote du budget primitif assainissement 2022 géré en régie
  
- Affectation du résultat 2021 budget eau potable
- Vote du budget primitif eau potable 2022 géré en régie
  
- Autorisations de programme
  
- Approbation du compte de gestion – Budget annexe Assainissement en Délégation de Service Public (DSP) – Exercice 2021
- Approbation du compte de gestion – Budget annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP) – Exercice 2021
- Approbation du compte administratif – Budget Assainissement en Délégation de Service Public (DSP) – Exercice 2021
- Approbation du compte administratif – Budget Eau en Délégation de Service Public (DSP) – Exercice 2021
  
- Affectation du résultat 2021 budget - Délégation de Services Publics (DSP) assainissement
- Vote du budget primitif assainissement 2022 géré en Délégation de Service Public (DSP)
  
- Affectation du résultat 2021 budget - Délégation de Services Publics (DSP) eau potable
- Vote du budget primitif eau potable 2022 géré en Délégation de Service Public (DSP)

## **Ingénierie et développement territorial**

### 5. Budget de l'EPIC – Office de tourisme

### 6. Contrat de relance du logement : avenant au contrat de relance et de transition énergétique

### 7. Extension de la zone d'activités du Rondeau sur la commune de Saint-Chef : attribution du marché public de travaux

### **Services à la population**

8. Festival Isle en Scène : Tarification et programmation

9. Partenariat avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Pays des Couleurs et des Portes du Dauphiné : désignation d'un représentant aux conseils d'administration

### **II. Questions diverses**

**1. Mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable secteurs route de Vienne et chemin du Chevalet de la commune de Chamagnieu : Avenant n°1 au marché de travaux**

→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

**RAPPORT**

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a notifié un marché de travaux au groupement d'entreprises Sade/Perino Bordone/Jean Lefebvre le 23 mars 2021 pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable. Les travaux ont débuté en avril 2021 et se poursuivent en 2022.

Le présent avenant a pour objet de modifier la répartition financière du marché entre les cotraitants suite à la confirmation de la non intervention de Perino Bordone sur cette opération. La charge de travail de cette entreprise au moment de la définition du planning de réalisation ne lui permettait pas d'intervenir sur ce chantier. C'est donc la Sade qui réalisera l'ensemble des travaux de terrassement et pose des réseaux sur les secteurs route de Vienne nord et sud et Chemin du Chevalet, l'entreprise Jean Lefebvre interviendra pour la réalisation des enrobés.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le montant global du marché de 999 841,27 € HT (1 199 809,52 € TTC) est désormais réparti entre les deux entreprises Sade et Jean Lefebvre.

 **Le président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer l'avenant au marché de travaux.**

## 2. Tarification de l'eau et de l'assainissement 2022

→ Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau

### RAPPORT

Un travail a été réalisé par le conseil d'exploitation de la régie sur les projets d'investissement et les modalités de tarifications pour l'année 2022.

Parmi les préalables aux réflexions ont été intégrés :

- Un cadre réglementaire à respecter : rendement minimal des réseaux, qualité des rejets et non atteinte aux milieux...
- Des ambitions politiques : la préservation de la ressource en eau aux côtés des enjeux climatiques, ainsi que la volonté d'équité/d'émancipation qui se traduisent par l'atteinte de 80 % de rendement et 7 km de réseaux renouvelés/an (rythme de 80 ans), le renouvellement des ouvrages de production et de stockage, des stations de reprises et traitement, ainsi que la mise aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Une trajectoire d'harmonisation tarifaire engagée début 2021 pour respecter les ambitions fixées tout en conservant le principe d'établir un budget équilibré : en Alimentation en Eau Potable (AEP) via l'harmonisation à la hausse jusqu'au niveau de la part variable de l'ex-Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) et l'uniformisation de la part fixe en priorité en assainissement ;

Par ailleurs, la visibilité quant aux besoins d'évolution de la tarification à court/moyen terme est complexifiée en cette période de structuration et de construction de la stratégie patrimoniale et budgétaire sur la période 2024/2034 (schémas directeurs AEP et assainissement qui se lancent).

Aussi, il est important de ne pas contrarier à terme une possible évolution vers une tarification équitable et incitative : un groupe de travail « tarification » en cours, une stratégie à décliner sur l'ensemble des services de façon cohérente, des opportunités à évaluer (tarif de l'eau essentielle/utile/de confort, tarif progressif proportionnel à la consommation, prise en compte des revenus, etc.) ;

Enfin, nous sommes actuellement dans un contexte de difficultés économiques et sociales croissantes : hausse des prix (essence, alimentaire, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), énergie...) et dégradation des situations de nombreux ménages et entreprises en sortie de crise covid...

Pour ces raisons et de façon complémentaire, les membres du conseil d'exploitation ont proposé les éléments suivants :

- limiter en 2022 le pourcentage maximale de hausse à 9 % par commune quel que soit l'effort de « rattrapage » ;
- achever l'harmonisation des tarifs « régie » sous le mandat ;
- être vigilant à la cohérence avec les tarifs pratiqués au Syndicats des Eaux Plaines et Collines du Catelan (SEPECC) et Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) des Abrets.

Proposition de tarifs AEP 2022 : Légère augmentation de la part variable ex-SIEPC (1%), harmonisation de la part variable sur le prix de l'ex-SIEPC et limitation de la hausse à 9 % max.

Proposition de tarifs de l'assainissement 2022 : uniformisation progressive des parts fixes à 73 € (ex-SIEPC) et des parts variables à 1,74 € (ex-Girondan) sans dépasser 9% d'augmentation.

AEP	2022						Evolution	
	Régie des eaux			AERMC		Facture 120 m³		
	Part fixe	Part variable	Pourcentage augmentation	prélèvement	Redevance pollution			
Ex-SIEPC	54,00 €	1,250 €	1,63%	0,080 €	0,280 €	247,20 €	2,40 €	0,98%
Arandon-Passins	54,00 €	1,230 €	8,85%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	12,00 €	5,15%
Chamagnieu	54,00 €	1,230 €	8,85%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	12,00 €	5,15%
Bouvesse-Quirieu	54,00 €	1,230 €	13,89%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	18,00 €	7,94%
Courtenay	54,00 €	1,230 €	13,89%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	18,00 €	7,94%
Chozeau	54,00 €	1,230 €	13,89%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	18,00 €	7,94%
Frontonas	54,00 €	1,230 €	13,89%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	18,00 €	7,94%
Panossas	54,00 €	1,230 €	13,89%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	18,00 €	7,94%
Veyssilieu	54,00 €	1,230 €	13,89%	0,080 €	0,280 €	244,80 €	18,00 €	7,94%
Creys-Mépieu	54,00 €	1,020 €	17,24%	0,080 €	0,280 €	219,60 €	18,00 €	8,93%
Villemoirieu	54,00 €	1,020 €	17,24%	0,080 €	0,280 €	219,60 €	18,00 €	8,93%
<b>Rôle Régie (hors DSP)</b>	<b>3 249 847,77 €</b>						<b>100 285,19 €</b>	

ASS	2022						Evolution	
	Régie des eaux				AERMC	Facture 120 m³		
	Part fixe	Pourcentage augmentation	Part variable	Pourcentage augmentation	Modernisation des réseaux			
Ex-SIEPC	73,000 €	0,00%	1,650 €	6,38%	0,160 €	290,20 €	13,08 €	4,72%
Tignieu-Jamezyieu	30,000 €	300,00%	1,807 €	-1,85%	0,160 €	266,04 €	19,62 €	7,96%
Saint-Romain-de-Jalions	60,000 €	33,04%	1,740 €	0,00%	0,160 €	288,00 €	16,10 €	5,92%
Villemoirieu					0,160 €	288,00 €	16,10 €	5,92%
Chozeau					0,160 €	288,00 €	16,10 €	5,92%
Arandon-Passins					0,160 €	290,20 €	13,08 €	4,72%
Creys-Mépieu	73,000 €	0,00%	1,650 €	6,38%	0,160 €	290,20 €	13,08 €	4,72%
Frontonas	60,000 €	30,43%	1,570 €	0,00%	0,160 €	267,60 €	15,20 €	6,02%
Panossas	53,000 €	37,66%	1,600 €	0,00%	0,160 €	264,20 €	15,70 €	6,32%
Bouvesse-Quirieu	73,000 €	20,66%	1,300 €	1,88%	0,160 €	248,20 €	16,58 €	7,16%
Courtenay	49,000 €	48,48%	1,430 €	0,00%	0,160 €	239,80 €	17,20 €	7,73%
Chamagnieu	55,000 €	42,86%	1,254 €	0,00%	0,160 €	224,68 €	17,70 €	8,55%
Veyssilieu	55,000 €	37,50%	1,170 €	0,86%	0,160 €	214,60 €	17,40 €	8,82%
<b>Rôle Régie (hors DSP)</b>	<b>2 841 246,43 €</b>						<b>131 965,65 €</b>	

**S'agissant du cas particulier des exploitations agricoles raccordées à l'assainissement collectif, il est proposé un dégrèvement de la part assainissement au-delà de 180 m3. La nécessité d'installation d'un compteur de parc par l'exploitant sera rappelée pour ce type de situation.**

**Propositions de tarifs pour les contrôles du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2022** : une adaptation à la marge pour mieux correspondre au coût du service.

	Tarif facturé 2021	Proposition tarif 2022
Contrôle conception	100,00 €	125,00 €
Contrôle réalisation	150,00 €	180,00 €
Contrôle vente	150,00 €	150,00 €
Contrôle bon fonctionnement	135,00 €	135,00 €

**Synthèse des propositions AEP/assainissement 2022**

Le taux moyen de hausse proposé (lissé sur l'ensemble des communes) entre 2021 et 2022 est de 4,61 % pour arriver à un prix moyen de 4,30 €/m<sup>3</sup> (tarif de 3,83 € à 4,48 € / m<sup>3</sup> selon les communes, soit pour 120 m<sup>3</sup>, une facture variant de 460 à 540 €). Pour mémoire le taux moyen de hausse proposé en 2021 vis-à-vis des tarifs 2020 était de 6,08 % (pour un prix moyen de 4,09 €/m<sup>3</sup>). L'augmentation de recettes attendue reste néanmoins très dépendante de la consommation des ménages. Pour exemple, 200 000 m<sup>3</sup> en moins ont été consommés entre 2020 et 2021, ce qui représente une baisse des volumes de 16 % et une baisse des recettes de 418 806 € (alors même que sur la base d'une consommation identique à 2020, 400 000 € de recettes nouvelles étaient attendus). En guise d'explication, 2020 fut l'année de crise covid avec le confinement à domicile de nombreux habitants et 2021 fut une année exceptionnellement pluvieuse.

Pour information, le prix moyen de l'eau en France est estimé à 4,14 €/m<sup>3</sup>, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (chiffres publiés dans le dernier rapport du Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (SISPEA) en avril 2021). Cela représente une facture annuelle moyenne de 469,8 € / an. A noter que le prix du m<sup>3</sup> d'eau est souvent plus élevé dans les petites villes et les campagnes où le tarif peut être le double du prix moyen national.

**Comparaison des propositions de tarifs 2022 avec le SIE Abrets et le SEPECC**

	Eau potable				
	Part fixe	Part variable	Redevance prélèvement	Redevance pollution	Facture 120m <sup>3</sup>
<b>Proposition tarifs 2022 Régie</b>	54,00 €	1,02€ à 1,25€	0,080 €	0,28 €	219,60€ à <b>247,20€</b>
<b>Syndicat Catelan</b>	73,50€ à 79,85€	1,20€ à 1,23€	- €	0,28 €	251,10€ à <b>261,05€</b>
<b>Syndicat Abrets</b>	57,00 €	1,15 €	0,070 €	0,28 €	<b>237,00 €</b>

	Assainissement collectif				Facture globale 120m <sup>3</sup>
	Part fixe	Part variable	Modernisation des réseau	Facture 120m <sup>3</sup>	
<b>Proposition tarifs 2022 Régie</b>	30€ à 73€	1,17€ à 1,807€	0,16 €	214,60€ à <b>290,20€</b>	459,40€ à <b>537,40€</b>
<b>Syndicat Catelan</b>	74,25€ à 105,19€	2,08€ à 2,15€	0,16 €	343,05€ à <b>382,39€</b>	594,15€ à <b>643,44€</b>
<b>Syndicat Abrets</b>	85,00 €	1,67 €	0,18 €	<b>307,00 €</b>	<b>544,00 €</b>

**Propositions de tarifs des délégations de service public (DSP) 2022** : pas d'augmentation des parts « Régie » mais uniquement des délégataires car les tarifs sont déjà plus élevés que les tarifs les plus élevés, pratiqués en régie.

#### DSP Eau potable (prix HT)

DSP AEP	2022							Evolution	
	Part fixe		Part variable		AERMC		Facture 120 m <sup>3</sup>		
	Part délégataire	Part Régie (surcharge)	Part délégataire	Part Régie (surcharge)	Prélèvement	Redevance pollution			
<b>Crémieu</b>	42,82 €	29,00 €	0,738 €	0,720 €	0,090 €	0,280 €	291,18 €	5,67 €	1,99 %
<b>Montalieu-Porcieu</b>	33,15 €	30,00 €	0,552 €	0,750 €	0,085 €	0,280 €	263,19 €	3,82 €	1,46 %

#### DSP Assainissement (prix TTC)

DSP ASS	2022								Evolution	
	Part fixe			Part variable			AERMC	Facture 120 m <sup>3</sup>		
	Part délégataire	Part Régie (surcharge)	Part DSP (surcharge)	Part délégataire	Part Régie (surcharge)	Part DSP (surcharge)	Modernisation des réseaux			
<b>Crémieu</b>	17,49 €	12,00 €	28,60 €	0,283 €	1,000 €	0,462 €	0,176 €	288,61 €	4,04 €	1,41 %
<b>Montalieu-Porcieu-Charette</b>	36,43 €	49,50 €	--	0,786 €	1,969 €	--	0,176 €	437,61 €	6,35 €	1,47 %

Conformément aux articles L2224-12 et suivants, il convient de voter une tarification selon chaque budget, équilibré en fonctionnement comme en investissement.

 **Le président propose au conseil communautaire d'approuver les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement référencés ci-dessus, applicables à compter du 1er avril 2021 et d'autoriser le prélèvement des redevances pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.**

### **3. Fixation de la tarification de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)**

➔ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

#### **RAPPORT**

Conformément à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, le conseil communautaire a décidé d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles, soumises à l'obligation de raccordement, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Cette participation est instituée par délibération du conseil communautaire compétent en matière d'assainissement collectif qui en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Ce dernier peut être différencié pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante nécessitant une simple mise aux normes.

La PFAC a été instauré par le conseil communautaire lors de sa séance du 25 mars 2021 pour un montant de 3 400 € tout type de bâtis confondus. Un montant dégressif est appliqué lors des extensions de réseaux (1/2 PFAC). Pour 2022, il est proposé de réduire la PFAC à 3 200 € pour poursuivre le travail d'harmonisation avec les tarifs pratiqués sur le reste du territoire des Balcons du Dauphiné, par le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) et le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et environs (SIE Abrets).

Dans ce souci d'équité vis-à-vis de la nature du projet et du type de rejet, les tarifs de la PFAC sont également présentés de façon différente selon le type d'habitation ou d'établissement.

 **Le président propose au conseil communautaire d'accepter l'ensemble des propositions et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération sur la PFAC.**

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
13	Acquisition des parcelles E 164 et F 112 appartenant à La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, situées sur la commune de Chamagnieu		1 245,75 € + frais de notaire	
14	Convention de partenariat et de prestation entre la communauté de communes et la médiation de l'eau		Abonnement annuel = 500 €	
15	TE38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – STation d'ÉPuration (STEP) de Michalieu – Annoisin Chatelans		4 571 €	
17	Convention de versement périodique d'acomptes à l'agence de l'eau au titre des sommes perçues relatives aux redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte		Montants en fonction des sommes perçues	
18	Convention d'objectifs 2022 entre l'Association pour une GEStion Durable de l'ÉNergie (AGEDEN) et les Balcons du Dauphiné		91 403 €	
19	Convention entre l'entreprise François Perrin, les Balcons du Dauphiné et l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) Nord Isère dans le cadre de mesures compensatoires de défrichement de carrière du lieu-dit « Bois de Palenge 2 » sur la commune d'Arandon-Passins			X

## 4. Le budget

→ Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances

**RAPPORT**

Aux prémices de cet exercice 2022, la situation financière de l'intercommunalité reste saine et permet de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien les ambitions qu'elle se fixe au travers des politiques publiques qu'elle développe.

Les inscriptions budgétaires vont permettre d'asseoir la dynamique d'actions de la communauté de communes pour cette nouvelle année en poursuivant les opérations déjà amorcées et en permettant à de nouveaux projets de voir le jour.

Si ce budget primitif est marqué par les premières orientations politiques qui se dessinent, le projet de territoire adopté au début de l'été ainsi que les priorités d'actions qui seront arbitrées marqueront cet exercice.

Celui-ci devra être mis en cohérence avec la trajectoire budgétaire.

Pour l'exercice 2022, il est rappelé que la stratégie budgétaire appliquée en 2021 est maintenue : piloter les charges de fonctionnement afin de maintenir et dégager les marges de manœuvre financières et humaines de la collectivité nécessaires au déploiement de ses aspirations.

L'exposé ci-dessous propose dans un premier temps une présentation des crédits budgétaires inscrits par politiques publiques (a) puis dans un second temps une présentation formelle du cycle budgétaire 2022 (b) afin de permettre le vote de celui-ci.

**a. Le budget 2022 par politique publique****La petite enfance**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Charges à caractère général (011)	601 455 €	538 109 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	3 422 130 €	3 508 242 €
Autres charges de gestion courante (65)	379 522 €	385 886,57 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>4 403 107 €</u></b>	<b><u>4 432 237,57 €</u></b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	448 318 €	155 010,77 €
Immobilisations en cours (23)	471 800 €	400 000 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>920 118 €</u></b>	<b><u>555 010,77 €</u></b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	529 760 €	530 340 €
Dotations et participations (74)	1 596 991 €	2 256 675,85 €
Autres produits de gestion courante (75)	37 273 €	37 645,77 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 164 024 €</u></b>	<b><u>2 824 661,62 €</u></b>

La compétence petite enfance s'exerce par la gestion directe de huit multi-accueils, une halte-garderie itinérante, sept Relais Petite Enfance (RPE) d'une part, et par la délégation en service public de deux multi-accueils et un RPE, d'autre part.

L'engagement de la collectivité en faveur de la politique petite enfance se maintient en 2022 :

- en poursuivant l'harmonisation des pratiques engagées depuis 2019

- en permettant de prendre soin et d'accompagner de façon qualitative les enfants et leur famille
- en mettant en œuvre des actions éducatives.

La direction petite enfance est celle qui compte le plus grand nombre d'agents, elle mobilise fortement les services supports afin de gagner en cohérence des pratiques et en qualité de service, et de se mettre en conformité avec l'évolution réglementaire nationale.

Les principaux postes de dépenses prévus permettent de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement des structures (bâtiminaire, frais de repas, ...) pour un montant d'environ 531 000 €, dont 386 000 € consacrés à la contribution au contrat de Délégation de Service Public (DSP).

En investissement, 65 000 € sont consacrés à l'équipement en mobilier des structures, et d'autres investissements divers.

Suite au diagnostic environnemental réalisé sur les bâtiments des structures petite enfance, différents travaux d'adaptation ont été recensés au regard des aspects collectifs et spécifiques suivants :

- confort d'usage en vue d'une amélioration de l'accueil des usagers ainsi que du personnel
- adaptation au changement climatique : confort thermique, végétalisation
- mise aux normes et contrôle réglementaire des bâtiments.

Ce programme de travaux sur 5 ans fera l'objet d'une Autorisation de Programme (AP) et de crédits de paiement décomposés de la façon suivante :

TOTAL	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
2 300 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	400 000 €

*Remarque : Il est précisé qu'ont été ajoutés à cette AP, les travaux déjà prévus et non intégrés dans le diagnostic cité ci-dessus.*

Enfin, une enveloppe de 100 000 € est inscrite en investissement et destinée au projet enfance santé sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Il s'agit de crédits permettant la réalisation des études. Le projet global sera décliné en autorisation de programme lorsque le chiffrage sera précisé grâce à celles-ci.

Les recettes budgétisées pour cette année 2022 se répartissent de la façon suivante :

- participations des familles (530 000 €)
- financements des partenaires tels la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le département (2 256 000 €)
- recettes dans le cadre de la DSP (37 645 €).

## L'enfance :

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	346 216 €	335 650 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	775 080 €	726 306 €
Autres charges de gestion courante (65)	366 000 €	299 927,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 487 296 €</b>	<b>1 361 883,43 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	31 900 €	33 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 900 €</b>	<b>33 800 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	308 500 €	347 100 €
Dotations et participations (74)	103 300 €	225 000 €
Autres produits de gestion courante (75)		21 826,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>411 800 €</b>	<b>593 926,23 €</b>

La compétence enfance s'exerce par la gestion directe de 9 structures. L'année 2022 achève le transfert des structures avec l'intégration de l'accueil de loisirs de Corbelin.

La réorganisation de la direction enfance jeunesse actée en 2021 représente la première étape vers une structuration des actions, de la proposition de l'offre de loisirs et du projet pédagogique à destination de l'ensemble du territoire.

Le recrutement de postes permanents va permettre de fidéliser les équipes d'animation, de les accompagner dans des parcours de formation afin d'assurer un service public de qualité.

En fonctionnement, ce sont :

- 327 900 € inscrits pour couvrir les frais de fonctionnement inhérents aux structures (repas, transport, entretien), les activités et les séjours.
- 263 900 € inscrits pour la contribution au contrat de DSP.

En investissement, 26 800 € sont destinés à l'équipement en petits matériels.

Les recettes budgétisées pour l'exercice 2022 se répartissent de la façon suivante :

- participations des familles (347 100 €)
- financements des partenaires (CAF et département) (225 000 €)
- recettes dans le cadre de la DSP (21 800 €)

## L'accueil des gens du voyage

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Charges à caractère général (011)	/	29 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	244 000 €	245 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>244 000 €</b>	<b>274 000 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Produits exceptionnels (77)	53 136 €	
<b>TOTAL</b>	<b>53 136 €</b>	

Il est rappelé que la communauté de communes a adhéré au Syndicat d'Accueil des Gens du Voyage (SAGAV) en 2020, en déléguant notamment la gestion de l'aire d'accueil de Frontonas.

La cotisation de la collectivité au SAGAV s'élève pour l'année 2022 à 244 000 euros.

Hors contribution au SAGAV, il convient de noter :

- la participation versée à la commune de Frontonas au titre de la scolarisation des enfants et du dédommagement des frais techniques et administratifs de la commune (500 + 25 000 €).
- la part de la communauté de communes soit 3 492 € à la réalisation de l'étude foncière pour l'aire de grand passage des gens du voyage telle que prévue au schéma départemental, étude mutualisée avec la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI) et la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

La direction de l'urbanisme et du foncier s'assure des liens contractuels avec le syndicat, sans personnel affecté spécifiquement. Elle suit les travaux du département dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV).



## Les équipements sportifs

L'essentiel des crédits alloués au maintien des équipements en bon état de fonctionnement concernent notamment la réalisation de travaux de mise aux normes.

Il est rappelé que l'intercommunalité gère les équipements suivants, sur la commune de Morestel :

- la piscine des Balcons du Dauphiné
- le gymnase
- la piste d'athlétisme

Ainsi, les crédits se décomposent par équipements de la façon suivante

- piscine : 337 200 € en frais d'entretien et de fonctionnement et 58 250 € en travaux d'investissement
- piste d'athlétisme : 9 200 € en frais d'entretien et 28 500 € en travaux d'investissement
- gymnase : 40 450 € en frais d'entretien et de fonctionnement et 115 000 € en travaux d'investissement.

Par ailleurs, la communauté de communes adhère au syndicat du gymnase du lycée la Pléiade. La contribution de la collectivité s'élève pour l'année 2022 à 57 000 €.

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Charges à caractère général (011)	354 070 €	375 260 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	384 520 €	400 971 €
Autres charges de gestion courante (65)	57 000 €	57 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>795 590 €</b>	<b>833 231 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	15 500 €	219 585,71 €
Immobilisations en cours (23)	298 200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>313 700 €</b>	<b>219 585,71 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	120 000 €	120 000 €
Dotations et participations (74)	9 100 €	10 500 €
Produits exceptionnels (77)	300 €	
<b>TOTAL</b>	<b>129 100 €</b>	<b>130 500 €</b>

## Le développement économique et touristique

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Charges à caractère général (011)	563 881 €	469 283 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	261 100 €	300 174 €
Autres charges de gestion courante (65)	706 000 €	2 768 756 €
Charges exceptionnelles (67)	665 876 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 196 857 €</b>	<b>3 538 213 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	200 000 €	216 580 €
Immobilisations corporelles (21)	1 005 100 €	2 006 620,74 €
Immobilisations en cours (23)	1 421 550 €	2 191,70 €
Subventions d'équipement versées (204)	506 742 €	514 122 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 133 392 €</b>	<b>2 739 514,44 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Fiscalité locale (73)	65 000 €	90 000 €
Dotations et participations (74)	8 000 €	55 500 €
Produits exceptionnels (77)	100 000 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>173 000 €</b>	<b>145 500 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissements reçues (13)	1 230 935 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 935 €</b>	

La politique de développement économique, pour cette nouvelle année 2022, poursuivra les objectifs suivants :

- favoriser le maintien et le développement des entreprises présentes sur le territoire : travaux d'entretien et d'amélioration des zones d'activités existantes (203 000 €) et renouvellement de la signalétique de zones (60 000 €) ;
- renforcer l'attractivité économique du territoire et favoriser le développement des emplois : accompagnement en matière de foncier d'entreprises structurantes pour le tissu économique via l'acquisition de foncier et la réalisation de travaux de réaménagement (290 000 €, réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises (60 000 €) ;
- contribuer à l'aménagement numérique du territoire et au déploiement du réseau de la fibre optique, par convention avec le département (494 190 €) ;

- soutenir l'économie locale notamment au travers des subventions accordées à l'Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône (Acabred) (40 000 €) et à la plateforme de financement Initiative Nord Isère (44 000 €).

### **Politique agricole :**

En matière agricole, la communauté de communes confirme, sur 2022, son soutien à la filière agricole : soutien à des services de remplacement (25 000 €), lancement d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour 30 000 €.

### **➤ La politique foncière pour le développement des activités économiques (budgets annexes)**

Un des piliers de la politique du développement économique de la communauté de communes est d'accompagner les entreprises à s'implanter sur le territoire, en développant l'offre foncière.

Quatre budgets annexes permettent de conduire cet objectif et mettre en œuvre des actions d'aménagement retracées en dépenses et en recettes.

#### **Budget annexe Isle Crémieu :**

- Préparation de l'extension de la zone d'activités des Petites Champagnes à Hières-sur-Amby (60 000 €)
- Préparation de l'extension de la zone d'activités à Frontonas (50 000 €)
- Recettes liées aux cessions pour 90 900 €

#### **Budget annexe Pays des Couleurs :**

- Préparation de l'extension du parc d'activités du Pays des Couleurs à Arandon-Passins et Courtenay (200 000 €)
- Travaux d'aménagement et de viabilisation de parcelles
- Recettes liées à la cession de parcelles (pôle Galilée, zone d'activités Mont Revolon, Parc d'activités du Pays des Couleurs) pour 229 000 €

#### **Budget annexe Le Rondeau :**

- Extension de la zone d'activités du Rondeau à Saint Chef : réalisation des travaux pour 2 250 000 €
- Acquisitions foncières en vue de la deuxième extension de zone : 200 000 €
- Aucune recette n'est prévue sur l'exercice 2022. La commercialisation des parcelles pourra démarrer dès les travaux achevés, courant de l'année 2023

#### **Budget annexe construction location :**

- Frais de gestion des bâtiments : 9 000 €
- Recettes locatives pour 33 000 €
- Cession du bâtiment du Bert pour 500 000 €

### **➤ Le développement touristique**

En matière de tourisme, les Balcons du Dauphiné agissent sur les volets suivants :

- les itinérances douces et le cyclotourisme :
  - la mise en tourisme des itinérances douces (ViaRhôna, voie verte) : 80 000 euros
  - le soutien à des événements cyclistes (56 000 €) : Expérience ViaRhôna, l'Ain Bugey Valromey Tour, Alpes Isère Tour
  - le portage du collectif Léman-Lyon de mise en tourisme de la ViaRhôna (30 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement)
  - la poursuite du maillage entre la ViaRhôna et la voie verte (35 000 €) avec une étude de conception de liaison entre Crémieu et la ViaRhôna Ouest et la mise en place d'un itinéraire provisoire.
- la valorisation des étangs de la Serre (100 000 €)

### **➤ L'office de tourisme, budget de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial)**

L'année 2022 sera consacrée en partie à la poursuite de la structuration de l'Établissement Public de Industriel et Commercial (EPIC), bras armé de la politique touristique des Balcons du Dauphiné.

Les versements à l'EPIC sont constitués :

- de la subvention versée pour 408 536 €
- du reversement de la taxe de séjour perçue par la communauté de communes pour 106 464 €

Le budget 2022 de l'EPIC devra permettre de répondre aux orientations suivantes :

- poursuivre l'amélioration de l'accueil des visiteurs
- poursuivre le réaménagement des bureaux d'information touristique
- déployer un plan de promotion du territoire à l'échelle locale et régionale et améliorer la visibilité numérique du territoire
- développer la commercialisation de produits touristiques
- porter la politique de cyclotourisme émergente.

## Les cycles de l'eau

### → Le petit cycle de l'eau

Ce secteur fait l'objet de quatre budgets annexes au budget principal.

#### ➤ Le budget annexe eau potable en régie

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	1 482 885 €	1 770 050 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 534 000 €	1 652 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	27 500 €	50 000 €
Charges exceptionnelles (67)	100 500 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 044 385 €</b>	<b>3 522 050 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	126 000 €	329 326 €
Immobilisations corporelles (21)	389 390 €	441 200 €
Immobilisations en cours (23)	5 043 853 €	3 401 833,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 559 243 €</b>	<b>4 172 359,63 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	4 507 780,32 €	4 320 056 €
Subventions d'exploitation (74)	11 894 €	
Autres produits de gestion courante (75)	27 435 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 547 109,32 €</b>	<b>4 338 056 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 446 835,04 €	1 151 889,59 €
Subventions d'investissement (13)	160 000 €	52 343 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 606 835,04 €</b>	<b>1 204 232,59 €</b>

Les ambitions fixées en 2021 sont d'atteindre 80 % de rendement d'eau potable et 7 kml de réseau Assainissement en Eau Portable (AEP) renouvelés par an. C'est une stratégie de renouvellement patrimonial et de lutte ambitieuse contre les pertes d'eau afin de préserver la ressource.

Il est proposé de créer une autorisation de programme relative aux opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Montant total AP	Crédits de paiement (CP) 2022	CP 2023	CP 2024
8 500 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €

A cette ambition, s'ajoute l'objectif de renouvellement du parc compteurs. La structuration et le renforcement des moyens d'ingénierie et des équipes travaux de la régie des eaux participeront à la réalisation de ces objectifs.

Par ailleurs, l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable débutera sur l'année 2022 et permettra de déterminer la stratégie à 10 ans d'entretien, de renouvellement et de développement du patrimoine d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

➤ **Le budget annexe eau potable en Délégation de Services Publics (DSP)**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	56 470 €	39 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	6 000 €	2 000 €
Charges exceptionnelles (67)	0 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 470 €</b>	<b>42 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	30 000 €	30 000 €
Immobilisations corporelles (21)	0 €	20 000 €
Immobilisations en cours (23)	829 670,35 €	911 787,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>859 670,35 €</b>	<b>961 787,36 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	405 738,29 €	405 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>405 738,29 €</b>	<b>405 000 €</b>

Ce budget recouvre les secteurs de Crémieu et de Porcieu-Amblagnieu- Montalieu-Vercieu faisant l'objet de contrats de délégation de service public.

Les dépenses prévues vont permettre l'amélioration des rendements des réseaux de ces secteurs par le renouvellement des canalisations d'eau potable.

➤ **Le budget annexe assainissement en régie**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	1 214 300 €	1 355 237 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	693 300 €	753 056 €
Autres charges de gestion courante (65)	334 694,95 €	50 000 €
Charges exceptionnelles (67)	26 440 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 268 734,95</b>	<b>2 158 293 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	10 000 €	54 000 €
Immobilisations corporelles (21)	165 500 €	379 977,88 €
Immobilisations en cours (23)	8 547 565,69 €	5 663 699,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 723 065,69 €</b>	<b>6 097 677,87 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	3 671 429,62 €	3 311 925 €
Dotations et participations (74)	93 000 €	70 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	4 000 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>3 768 429,62 €</b>	<b>3 381 925,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dotations, fonds divers et réserves (10)	2 561 619,21 €	1 434 272,48 €
Subventions d'investissement (13)	1 238 652 €	357 065 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 800 271,21 €</b>	<b>1 791 337,48 €</b>

L'année 2022 va être en partie consacrée à la poursuite d'opérations initiées en 2020 et 2021. De nouveaux crédits sont inscrits pour de nouvelles opérations.

Tous les projets ont pour but d'améliorer les rejets au milieu naturel par la poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration et les travaux de réduction des entrées d'eaux pluviales dans les réseaux.

Pour l'assainissement non collectif, l'exercice de la compétence se développe depuis le dernier trimestre 2021 avec le recrutement d'un agent Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Comme pour l'eau potable, la réalisation du schéma directeur d'assainissement démarrera sur cette année 2022 afin de déterminer la stratégie à 10 ans d'entretien, renouvellement et développement du patrimoine d'assainissement.

Il est proposé de créer 2 autorisations de programme sur ce budget :

- Une autorisation de programme relative aux travaux de construction et d'aménagements des STations d'EPurations (STEP), décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Montant total AP	Crédits de paiement (CP) 2022	CP 2023	CP 2024
4 110 000 €	1 360 000 €	1 550 000 €	1 200 000 €

- Une autorisation de programme relative au renouvellement de réseaux en eaux usées, décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Montant total AP	Crédits de paiement (CP) 2022	CP 2023	CP 2024
5 250 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €

➤ **Le budget annexe assainissement en DSP**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	80 087 €	42 390 €
Autres charges de gestion courante (65)	0 €	100 €
Charges exceptionnelles (67)	3 574 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>83 661 €</b>	<b>42 490 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	50 000 €	50 000 €
Immobilisations corporelles (21)	5 142 €	26 000 €
Immobilisations en cours (23)	2 591 920,45 €	1 575 175,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 647 062,45 €</b>	<b>1 651 175,70 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	967 203,90 €	837 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>967 203,90 €</b>	<b>837 000 €</b>

Ce budget recouvre les secteurs de Charrette, Crémieu, Porcieu-Amblagnieu et Montalieu-Vercieu. Les ambitions sont identiques à celles portées en régie par la communauté de communes et financées par le budget assainissement notamment au regard des obligations réglementaires environnementales.

→ **Le grand cycle de l'eau**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	231 000 €	247 700 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	69 000 €	74 166 €
Autres charges de gestion courante (65)	200 000 €	207 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>	<b>528 866 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	217 000 €	155 021 €
Immobilisations corporelles (21)	1 142 000 €	1 051 459 €
Immobilisations en cours (23)	278 500 €	
Subventions d'équipement versées (204)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 637 500 €</b>	<b>1 206 480 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Impôts et taxes (73)	486 483 €	486 483 €
Dotations et participations (74)	42 950 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>529 433 €</b>	<b>501 483 €</b>

L'année 2022 verra la poursuite des actions entamées en 2020 et 2021.

Les aménagements prévus dans le cadre de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Préservation des Inondations (GEMAPI) vont faire l'objet d'une autorisation de programme décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
2 351 000 €	998 000 €	468 000 €	381 000 €	504 000 €

Pour ce nouvel exercice, ce sont donc 998 000 € inscrits en investissement pour les projets de restauration de cours d'eau et de zones humides (Amby, Rivoirettes).

En fonctionnement, une enveloppe de 85 000 euros est prévue pour la poursuite de l'étude sur la ressource en eau.

Parmi les recettes, 486 483 € sont inscrits au titre de la taxe GEMAPI et 15 000 € au titre de diverses subventions attribuées notamment par l'agence de l'eau.

Parallèlement, dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) et à l'Établissement Public

d'Aménagement de Gestion de l'Eau (EPAGE) de la Bourbre, pour lesquels les cotisations s'élèvent cette année à 193 000 €.

Enfin, s'agissant de la gestion des marais, une étude relative au plan de gestion des marais de l'ex- Syndicat Intercommunal des Marais (SIM) de Bourgoin-Jallieu sera lancée (66 000€) et dans l'attente, les travaux d'entretien se poursuivent comme les années précédentes.

S'agissant des marais de Morestel, la communauté de communes renouvelle son adhésion au syndicat des marais de Morestel (cotisation de 15 000 €).

➤ **L'environnement, la transition écologique et les déchets**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	217 000 €	247 472 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	136 000 €	130 373 €
Autres charges de gestion courante (65)	7 694 018 €	226 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 047 018 €</b>	<b>604 345 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	30 000 €	15 000 €
Immobilisations corporelles (21)	510 200 €	17 500 €
Immobilisations en cours (23)	112 600 €	20 000 €
Subventions d'équipement versées (204)	5 441 €	5 441 €
<b>TOTAL</b>	<b>658 241 €</b>	<b>57 941 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	103 975 €	35 744 €
Autres produits de gestion courante (75)	0 €	45 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 975 €</b>	<b>80 744 €</b>

➤ **L'énergie et le climat**

Les dépenses prévisionnelles montrent une augmentation sensible par rapport à l'année 2021.

L'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) entraîne l'inscription de crédits permettant sa mise en œuvre avec notamment la poursuite du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et la mise en place du conseil en énergie partagée au sein des communes et de l'intercommunalité, en lien avec l'Association pour une GEstion Durable de l'Énergie (AGEDEN) (149 000 €, subventionnés par la région et le département) et avec Territoire d'Énergie 38 (TE38) (57 000 €).

La réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables (30 000 €) est également prévue.

➤ **La mobilité**

La prise de compétence mobilité va conduire au lancement de projets ainsi qu'à la poursuite des actions déjà en cours.

Sont prévus aux budget la poursuite d'actions comme la participation de l'intercommunalité à l'étude tram-train entre Meyzieu et Crémieu (30 000 €) l'expérimentation Covoit'ici menée avec la Plaine de l'Ain (58 400 €) ou encore l'étude de liaison cyclable entre la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et les Balcons du Dauphiné (15 000 €).

○ La construction de la stratégie intercommunale en matière de mobilités s'engage et s'affermira dans le cadre du projet de territoire.

➤ **La biodiversité**

Les actions relatives à la biodiversité s'inscrivent dans la continuité de l'année 2021, suite notamment au renouvellement de la désignation de la communauté de communes comme structure animatrice du site Natura 2000, et à la validation du nouveau Document d'Objectifs (DOCOB) par le comité de pilotage. Ainsi, sont inscrits au budget des dépenses pour la gestion du foncier « environnement / biodiversité » de la collectivité et de l'expertise environnementale (42 000 €) et les actions de communication propres à Nature 2000 (32 000€). Le financement pour les actions partenariales avec des associations (Lo Parvi, groupe de défense sanitaire) ou encore l'accompagnement de la chambre d'agriculture dans le cadre du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2015 / 2021 est également prévu (45 500 €).

Des recettes sont prévues notamment au titre des subventions pour l'animation Natura 2000 (35 744 €).

➤ **Les déchets**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la communauté de communes adhère à un seul syndicat de collecte et de tri des ordures ménagères, le SYCLUM (aux côtés des communautés de communes Vals du Dauphiné et Val Guiers). Les cotisations s'élèvent pour l'année 2022 à 7 702 000 €, compensés intégralement par la perception en recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Fiscalité locale (73)	7 407 518 €	7 702 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 407 518 €</b>	<b>7 702 810 €</b>

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres charges de gestion courante (65)	7 407 518 €	7 702 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 407 518 €</b>	<b>7 702 810 €</b>

 **La culture**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	244 300 €	265 860 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	172 600 €	173 334 €
Autres charges de gestion courante (65)	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>446 900 €</b>	<b>469 194 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	2 700 €	3 088,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 700 €</b>	<b>3 088,60 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	20 000 €	8 000 €
Dotations et participations (74)	53 000 €	35 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	8 000 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 000 €</b>	<b>45 000 €</b>

L'année 2022 sera marquée par la définition des orientations en matière de politique culturelle. Ainsi, les crédits inscrits prennent en compte certains axes ayant émergé du processus décisionnel : la volonté de proposer une offre globale et un programme d'actions pluriannuel tout en permettant les initiatives locales.

Dans le cadre de l'organisation des festivals, l'Isle en Scène et le Solstice de Brangues, un des objectifs sera de renforcer les liens avec les communes, le public, le dispositif « Faites des Arts » et les entreprises (114 950 € pour Isle en Scène, 69 900 € pour le Solstice de Brangues).

En parallèle, l'enjeu de l'accès à la pratique artistique est poursuivi tout en menant une réflexion sur les dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) à savoir « Faites des Arts » et « Musique à l'école », afin qu'ils intègrent les orientations et leur mise en œuvre sur le territoire (43 500 €).

Une ligne budgétaire est inscrite sur l'exercice 2022 pour accompagner le lancement d'une future résidence qui débuterait à l'automne 2022.

 **L'insertion**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Autres charges de gestion courante (65)	190 000 €	190 000 €
<b><u>Total</u></b>	<b><u>190 000 €</u></b>	<b><u>190 000 €</u></b>

Dans l'attente d'orientations de la politique publique de l'insertion, la communauté de communes poursuit son soutien financier pour un montant total de 190 000 € notamment à la Mission Locale Nord Isère (MLNI) et à l'association OSEZ.

Le projet de territoire et les orientations qui en découleront devraient permettre la définition de pistes d'actions pour la communauté de communes.

**L'accompagnement des habitants et la création de tiers lieux**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	50 550 €	65 050 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	160 600 €	190 253 €
Autres charges de gestion courante (65)	0 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>211 150 €</b>	<b>256 303 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	44 500 €	48 500 €
Immobilisations en cours (23)	567 000 €	444 499 €
<b>TOTAL</b>	<b>611 500 €</b>	<b>492 999 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	1 500 €	11 000 €
Dotations et participations (74)	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 500 €</b>	<b>41 000 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissements reçus (13)	44 700 €	149 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 700 €</b>	<b>149 000 €</b>

L'année 2022 verra la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace France services et du tiers lieu à Villemoirieu (400 000 €).

Une autorisation de programme décomposée de la façon suivante est proposée pour cette opération :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
550 000 €	400 000 €	150 000 €

Les recettes inscrites en 2021 sont reconduites pour l'année 2022, de façon concomitante à la réalisation des aménagements, pour 149 000 €.

Des crédits sont également prévus pour permettre le fonctionnement et l'entretien de l'espace France services de Morestel (65 050 €).

 **L'habitat logement**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b><u>BP 2021</u></b>	<b><u>BP 2022</u></b>
Charges à caractère général (011)	158 400 €	295 770 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	107 400 €	129 660 €
Autres charges de gestion courante (65)	157 138 €	58 110 €
<b>TOTAL</b>	<b>422 938 €</b>	<b>483 540 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'équipement versées (204)	251 200 €	531 437 €
<b>TOTAL</b>	<b>251 200 €</b>	<b>531 437 €</b>

Les dépenses de ce domaine correspondent à la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (PLH) qui déclinent cinq orientations stratégiques :

- Agir sur le parc existant dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec une enveloppe de 173 370 € correspondant à la dernière année de l'actuelle OPAH et à l'étude pour une nouvelle OPAH,
  - Assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière, avec la réalisation d'un diagnostic foncier en lien avec la direction de l'urbanisme et du foncier pour 100 000 €,
  - Développer l'offre locative et abordable, avec une enveloppe de 245 700 € augmentée de crédits attribués dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
  - Prendre en compte les besoins spécifiques des populations dont l'hébergement d'urgence (38 960 €),
  - Piloter le PLH et les observatoires (20 000 €).

L'année 2022 devra permettre de décider des suites à donner au dispositif d'hébergement d'urgence.

Certaines enveloppes budgétaires (opérations de rénovations) inscrites pour la durée du PLH ont été intégralement consommées en 2020.

 **Le développement de l'offre de soins**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	8 139 €	15 223 €
Autres charges de gestion courante (65)	2 750 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 889 €</b>	<b>15 223 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations corporelles (21)	0 €	31 000 €
Immobilisations en cours (23)	182 500 €	840,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 500 €</b>	<b>31 840,90 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Autres produits de gestion courante (75)	95 264 €	105 558 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 264 €</b>	<b>105 558 €</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement perçues (13)	370 000 €	370 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 000 €</b>	<b>370 000 €</b>

Les dépenses dans ce domaine se concentrent actuellement sur la gestion des bâtiments de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Montalieu-Vercieu et la maison médicale de Morestel. Le budget prévoit les crédits nécessaires à l'entretien de ces locaux (16 000 €) d'une part et les recettes à percevoir au titre de leur location (105 000 €) d'autre part.

Une réflexion est en cours quant aux orientations de la communauté de communes de cette politique publique au regard de projets émergents sur le territoire.

Parallèlement, il est rappelé comme précisé ci-dessus, qu'une enveloppe de crédits est inscrite en investissement pour le projet enfance-santé sur la commune des Avenières Veyrins Thuellin. Ce projet inclut la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire (100 000 € confondus pour l'ensemble du projet). Il s'agit pour l'heure d'étudier la faisabilité de ce type d'équipement sur le ténement proposé par la commune afin de faciliter la mise en œuvre une fois les professionnels de santé organisés. Cette stratégie conjointe enfance/santé permettra de solliciter des financements auprès de la CAF.

## La coopération

### ➤ La coopération avec les communes

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	70 200 €	53 100 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	199 000 €	210 293 €
Autres charges de gestion courante (65)	1 666 151 €	1 695 974,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 935 351 €</b>	<b>1 959 367,18 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	20 500 €	20 500 €
Subventions d'équipement versées (204)	0 €	1 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 500 €</b>	<b>1 020 500 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dotations et participations (74)	15 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

La coopération avec les communes est un enjeu majeur de ce mandat. Des pistes de réflexion et des actions sont d'ores et déjà menées au travers des dispositions suivantes :

- Portage du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.
- Mise à disposition d'outils :
  - Plateforme de dématérialisation des marchés publics
  - Plateforme d'aide juridique SVP
- Financement de la participation du territoire communautaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dont la cotisation pour 2022 s'élève à 1 695 974 €.
- Recrutement d'une secrétaire mobile :

Les communes ont sollicité la mise à disposition d'une secrétaire mobile afin de pallier l'absence de leur personnel administratif depuis de nombreuses années. Suite à la création du secrétariat général par délibération du 22 octobre 2020, le recrutement d'une secrétaire mobile s'est finalisé en fin d'année 2021, permettant un rapide démarrage des missions de remplacement auprès des communes. Des critères de priorisation permettant de répondre aux demandes des communes ont été définis par le comité de travail mutualisation et coopération.

### ➤ Le conseil de développement

20 000 euros permettront au conseil de développement de faire des études, de former ses membres et de prendre en charge un conférencier. Il envisage également de faire des publications afin de mobiliser les usagers du territoire.

## Les fonctions supports

Les fonctions supports regroupent un ensemble de moyens humains et financiers à disposition des autres domaines et participent à la mise en œuvre des politiques publiques sur les différents secteurs :

- La direction générale et le cabinet
- La communication
- Les finances, les affaires juridiques et la commande publique
- Les moyens généraux
- Les ressources humaines
- Les systèmes d'information
- La gestion patrimoniale
- L'urbanisme et le foncier.

<b>DEPENSES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Charges à caractère général (011)	1 271 425 €	1 232 523 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	2 812 570 €	2 806 228 €
Autres charges de gestion courante (65)	556 000 €	789 035,82 €
Charges exceptionnelles (67)	17 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 639 995 €</b>	<b>4 827 786,82 €</b>
<b>Investissement</b>		
Immobilisations incorporelles (20)	456 150 €	724 899 €
Immobilisations corporelles (21)	650 500 €	783 425,18 €
Immobilisations en cours (23)	11 175 174,87 €	12 518 938,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 281 824,87 €</b>	<b>14 027 263,06 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Fiscalité locale (73)	19 889 032 €	19 140 677 €
Dotations et participations (74)	4 578 435 €	6 152 480,15 €
Autres produits de gestion courante (75)	96 451 €	83 770 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 563 918 €</b>	<b>25 376 927,15 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dotations, fonds divers et réserves (10)	800 000 €	800 000 €
Subventions d'investissements reçues (13)	399 034 €	525 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 034 €</b>	<b>1 325 000 €</b>

### Zoom sur les domaines transverses assurés par les fonctions supports

Il est opportun de mettre en évidence les fonctions supports dont les crédits impactent chacun des domaines présentés ci-dessus.

#### ➤ Le numérique et les systèmes d'information

La communauté de communes a élaboré et validé son premier schéma directeur informatique et numérique territorial.

L'année 2022 sera consacrée au démarrage du déploiement de ce schéma selon les axes stratégiques suivants :

- Structuration du système d'information
- Développement des coopérations territoriales en matière de numérique et de systèmes d'information
- Déploiement des usages numériques pour les habitants du territoire

Ainsi, afin d'inscrire ce schéma dans une programmation pluriannuelle, il est proposé la création d'une autorisation de programme décomposée en crédits de paiement de la façon suivante :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
2 200 000 €	600 000 €	800 000 €	800 000 €

Ce sont pour l'année 2022, 100 000 € consacrés à des investissements en matière de réseaux, 100 000 € pour l'équipement, et 400 000 € pour le déploiement d'outils structurants. Pour mémoire, deux postes de chefs de projet, l'un permanent l'autre en renfort d'activité pour une période de un an, sont ouverts et inscrits à l'état des postes pour déployer rapidement le schéma numérique.

#### ➤ **La communication**

La communication, pour cette année 2022, présente de forts enjeux politiques notamment du fait de l'adoption du projet de territoire :

- Faire rayonner la collectivité à travers le territoire pour accroître son attractivité
- Donner du sens aux actions portées par la communauté de communes

Une enveloppe de 223 000 € va permettre le développement d'outils et d'actions de communication, avec notamment la restructuration du site internet, la réalisation de vidéos, l'édition du magazine « Vivre aux Balcons ».

L'année 2022 sera une année riche marquée par l'évènementiel, avec 68 000 € de crédits inscrits.

La signalétique sur l'ensemble des sites communautaires et aux entrées de territoire sera installée sur cette année 2022, permettant de mettre en valeur l'identité des Balcons du Dauphiné (78 000 €).

#### ➤ **La gestion patrimoniale**

La politique patrimoniale de la communauté de communes représente un enjeu fort au regard de son patrimoine conséquent et diversifié.

Sur l'année 2022, ce sont 841 K € consacrés à l'entretien, la maintenance et le maintien en bon état du patrimoine communautaire.

En investissement, ce sont 3,645 M € prévus, pour l'ensemble des investissements relatifs au patrimoine communautaire.

Une autorisation de programme est créée pour l'aménagement du bâtiment annexe au siège à Arandon-Passins.

Ce programme se décompose de la façon suivante :

Total	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
3 900 000 €	250 000 €	2 500 000 €	1 150 000 €

#### ➤ **Les ressources humaines**

Il est précisé que la communauté de communes doit présenter chaque année un état des postes au moment du vote du budget. Celui-ci intègre l'ensemble des postes de l'intercommunalité et est financé sur deux budgets le budget principal et le budget annexe eau en régie (avec refacturation ensuite au budget annexe assainissement en régie). Le budget 2022 relatif aux ressources humaines intervient en conclusion de la première phase de structuration des services, s'appuyant sur un renforcement des fonctions support et avec pour objectif d'accompagner la collectivité dans l'élaboration du projet de territoire et le portage de ses politiques publiques.

#### **Budget principal : un processus de réorganisation au service du renforcement des fonctions support**

Pour se construire, la communauté de communes doit se structurer. Il s'agit d'une condition centrale qui permettra la réalisation sans retard du projet de territoire de manière sécurisée.

Cette structuration amorcée en 2020 s'est poursuivie durant l'exercice 2021. L'ingénierie et les moyens internes ont donc été renforcés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences soucieuses du respect des engagements financiers pris par le conseil communautaire.

## Une stratégie territoriale porteuse d'ambitions nouvelles

En complément de la structuration de son organisation, la collectivité souhaite également développer son projet de territoire en s'appuyant sur l'émergence de fonctions nouvelles en lien avec l'intégration de nouvelles compétences, la déclinaison de priorités ou d'ambitions nouvelles ou encore avec des opportunités de financement.

### Spécificité en matière d'eau et d'assainissement :

Le processus de réorganisation de la direction de l'eau et de l'assainissement a été mené en application des mêmes principes et dans un objectif de rapprochement et de mutualisation des fonctions et des ressources humaines, dans l'optique d'intégrer les priorités du mandat en matière de :

- Préservation de la ressource en eau.
- D'amélioration de notre expertise interne.
- De développement de la proximité aux usagers.

Le projet de réorganisation de la direction de l'eau et de l'assainissement a reçu un avis favorable du comité technique du 15 décembre 2022 conduisant à la création de **8 fonctions nouvelles** (+6 Équivalents Temps Plein (ETP) en redéploiement) :

- Une équipe travaux (+4 ETP de catégorie C).
- Deux fontainiers en assainissement collectif (+2 ETP de catégorie C).
- Un poste de technicien releveur Système d'Information Géographique (SIG) (+1 ETP de catégorie B).
- Un poste de chargé de conduite d'opération (+1 ETP de catégorie B).

→ Pour une masse salariale supplémentaire de 225 000 € en année pleine.

Cette augmentation sera pondérée par l'évolution des recettes de fonctionnement. En effet, malgré l'augmentation des effectifs et donc de la masse salariale de la direction de l'eau et de l'assainissement, le processus de réorganisation permet la réalisation d'économies d'échelle du fait :

- De gains liés aux immobilisations et amortissements (travaux en régie, refacturés en interne et subventionnés).
- De travaux réalisés en régie et subventionnables.

Il est à noter également la mutualisation des fonctions d'assistance administratif en renfort du service moyen généraux et du transfert du personnel dédié (1ETP de catégorie C).

L'intégration de l'ensemble de ces éléments en consolidation des mouvements de personnel (balance entrées/sorties) et des éléments statutaires présentés ci-après, se traduit par une évaluation du **chapitre 012 du budget de l'eau et de l'assainissement 1 652 000 € pour l'exercice 2022**.

### **Mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade et de promotion interne :**

L'objet des Lignes Directrices de Gestion (LDG) est de fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1er janvier 2021.

La définition des LDG par la collectivité en janvier 2022 permet donc à l'intercommunalité de prononcer des avancements de grade et de promotions internes dès le 1er janvier de l'exercice. En s'appuyant sur des ratios à 100% l'impact pour la collectivité est évalué à **20 000€**.

### **Les éléments exogènes (évaluation en année pleine) :**

**La revalorisation du Salaire Minimum de Croissance (SMIC)** est effective depuis le 1er octobre 2021 et s'élève à 2,2 %, soit 10,48 € de l'heure pour un montant de 1 589,47 € brut mensuel.

Le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 relève le minimum de traitement dans la fonction publique. En effet, les agents dotés d'un indice inférieur à l'indice majoré 340 percevront "néanmoins le traitement afférent à l'indice majoré 340 (indice brut 367)".

La revalorisation maximale est donc de 37,49 € brut mensuel pour **les agents publics concernés**.

Cette décision implique qu'il n'y aura **aucune indemnité différentielle à verser**.

Pour le moment, ces annonces ne remettent pas en cause la seconde vague de revalorisation des salaires prévue le 1er janvier 2022 qui devrait bien impacter le reste des agents des grilles indiciaires C1 et C2.

### **Réforme de la catégorie C au 1er janvier 2022**

Lors des « conférences sur les perspectives salariales » du mois de juillet, la ministre de la transformation et de la fonction publiques a évoqué la revalorisation des indices des grades appartenant aux grilles C1 et C2. La revalorisation du traitement des agents de catégorie C au niveau du SMIC, décidée par le gouvernement en avril 2021 au profit de 381 000 agents, sera prolongée en 2022. Cette augmentation sera accompagnée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de **mesures permettant une progression plus rapide en début de carrière** ainsi que d'une **bonification d'ancienneté d'un an pour tous les agents de catégorie C**.  
Impact : **50 000 €**

**Le dispositif relatif à l'indemnité de fin de contrat** dans la fonction publique, prévu par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et précisé par le décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est applicable de la façon suivante aux contractuels de droit public pour les contrats conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 < 1 an (renouvellement inclus).

Il s'élève à 10 % de la rémunération brute totale et l'année 2021 n'est pas forcément représentative dans la mesure où les contrats conclus ou renouvelés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 n'ont pas été soumis à cette indemnité. Il est donc légitime de penser que l'année 2022 pourrait voir un montant plus important de dépense sur cette indemnité de fin de contrat, plus communément appelée "prime de précarité". Impact : **59 000 €**

Un agent peut bénéficier d'une indemnité de **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** (GIPA) si l'évolution de son Traitement Brut Indiciaire (TBI) est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. Pendant la phase Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les montants de GIPA étaient très faibles en raison des revalorisations indiciaires induites par le PPCR.

Avec un PPCR terminé, il est probable de voir les montants de GIPA croître d'année en année si aucune réforme sur les grilles ne voit le jour sur l'ensemble des agents de la fonction publique. **4 000 €**

**Les grades relevant du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture** vont être revalorisés en catégorie B (contre C antérieurement), la régularisation est évaluée à **12 000 €**.

Versement d'une **indemnité « d'inflation »** de 100 € aux agents dont la rémunération moyenne est inférieure à 2 000 euros nets par mois, avant impôt sur le revenu, sur la période de référence courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021, évaluation : **25 000 €**.

**Les évolutions réglementaires sont évaluées à 150 000 €.**

**Le Glissement Vieillesse Technicité associé est évalué à hauteur de 1,2 %**

L'intégration de l'ensemble de ces éléments en consolidation des mouvements de personnel (balance entrées/sorties) se traduit par une évaluation du **chapitre 012 du budget à 10 302 000 € pour l'exercice 2022** dont 1 652 000 € inscrits au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

## Tableau des emplois au 24 mars 2022

Tableau des emplois au 01.03,2021							
filière	cat	grades	Total emploi de la communauté communes	Total emploi	TC	TNC	emploi non pourvu
administrative	A	DGS communes 40 000 à 80 000 habts	1	1	1		1
	A	DGA 40 000 à 150 000 habts	0	0	0		
	A	directeur cabinet	1	1	1		
	A	directeur	1				
	A	attaché hors classe	1	1	1		
	A	attaché principal	3	2	2		
	A	attaché territorial	10	10	10		
	A	attaché territorial non permanent	2	1	1		
	B	rédacteur principal 1er classe	5	5	4	1	
	B	rédacteur principal 2ième classe	3	3	3		
	B	rédacteur territorial	16	11	11		
	B	rédacteur non permanent	1	1	1		
	C	adjoint administratif principal 1ere classe	4	3	3		
	C	adjoint administratif principal 2ième classe	10	9	9		
C	adjoint administratif	8	6	6			
<b>total filière administrative</b>			<b>66</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
technique	A	ingénieur	10	9	9		1
	A	ingénieur principal	2	2	2		
	B	technicien principal 1ère classe	1	1	1		
	B	technicien principal 2ème classe	1	1	1		
	B	technicien	8	6	6		
	B	technicien non permanent	3	2	2		
	C	agent maîtrise principal	2	2	2		
	C	agent maîtrise	8	6	6		
	C	adjoint technique principal 1ère classe	3	3	3		
	C	adjoint technique principal 2è classe	4	4	3	1	
	C	adjoint technique	29	27	20	7	
	C	adjoint technique - emplois non permanents	2				
<b>total filière technique</b>			<b>73</b>	<b>63</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
médico sociale	A	puéricultrice	3	3	3		1
	A	puéricultrice hors classe	2	2	2		
	A	infirmière soins généraux	2	2	2		
	A	éducateur jeunes enfants 1ère classe	5	5	5		
	A	éducateur jeunes enfants 2nde classe	7	7	7		
	A	assistant socio-éducatif 1ère classe	2	2	2		
	A	assistant socio-éducatif 2nde classe	4	4	3	1	
	C	auxiliaire puériculture principal 1ère classe	2	2	1	1	
	C	auxiliaire puériculture principal 2ème classe	25	24	20	4	
			0				
	C	agent social principal 1ère classe	0				
	C	agent social principal 2ème classe	1	1	1		
	C	agent social	27	27	24	3	
<b>total filière sociale</b>			<b>80</b>	<b>79</b>	<b>70</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
culturelle	B	assistant enseignement artistique principal 1ère classe	0		0		0
	B	assistant enseignement artistique principal 2ème classe	3	3	1	2	
	B	assistant enseignement artistique	1	1		1	
<b>total filière culturelle</b>			<b>4</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
animation	B	animateur principal 2ème classe	1	1	1		1
	B	animateur	1				
	C	adjoint animation principal 2ème classe	3	3	3		
	C	adjoint animation	40	38	10	28	
C	adjoint animation	33	33	0	33	2	
<b>total filière animation</b>			<b>78</b>	<b>75</b>	<b>14</b>	<b>61</b>	<b>3</b>
sport	A	conseiller des APS	1	1	1		0
	B	éducateur des APS principal 2è classe	2	2	2		
	B	éducateur des APS	2	2	2		
<b>total filière sport</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>total</b>			<b>306</b>				<b>26</b>

 Le président propose au conseil communautaire de voter l'état des postes suivant le tableau présenté ci-dessus (délibération n°14-2022).

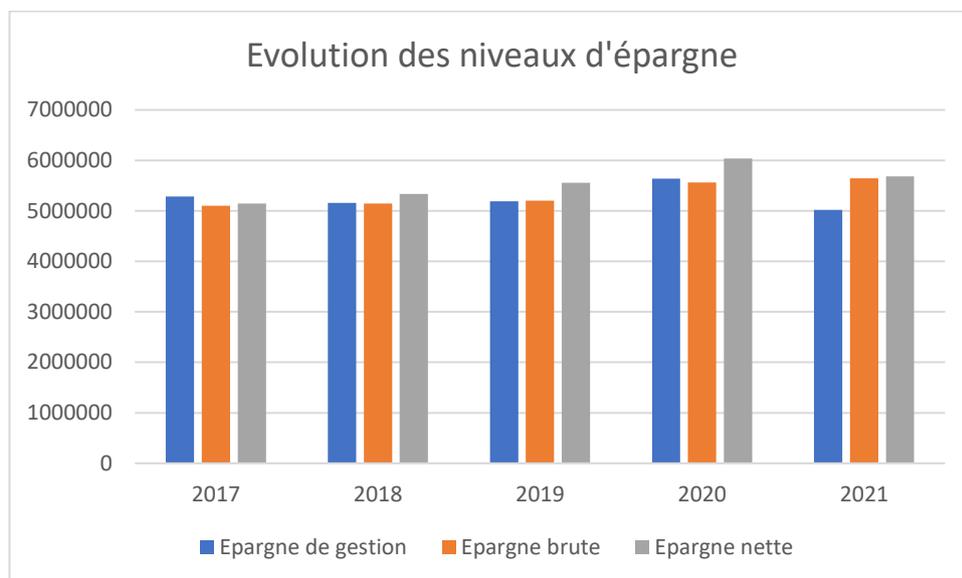
## **b – Le cycle budgétaire 2022 de la communauté de communes**

Après la présentation budgétaire par politique publique, il convient d'en avoir une lecture réglementaire s'intégrant dans un cycle budgétaire classique pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

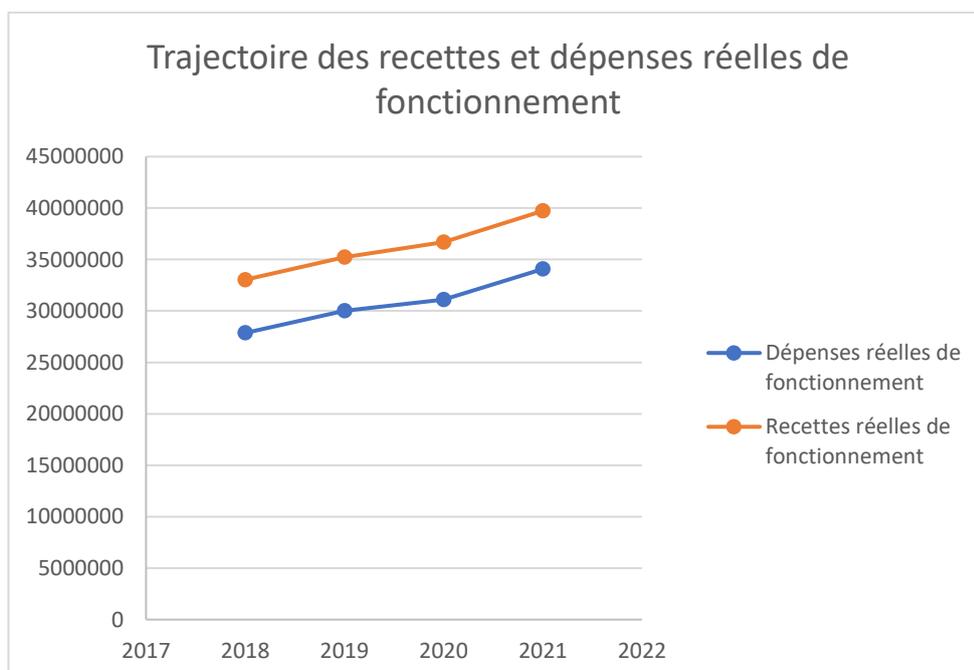
### **1. Le budget principal**

#### **1.1 Situation financière à l'issue de l'exercice 2021**

A la clôture de l'exercice 2021, la situation financière du budget général reste saine. Les niveaux d'épargne sont conservés (supérieurs à 5 M €), comme il a été vu lors du débat d'orientations budgétaires.



Si l'épargne de gestion diminue légèrement, cela résulte d'une progression des dépenses courantes, elles sont plus importantes qu'en 2020, année exceptionnelle au regard de la crise sanitaire. Ce maintien du niveau d'épargne s'explique toujours par une progression des recettes dynamiques sur l'exercice 2021 qui compense la progression des dépenses.



Globalement, les dépenses réelles et recettes réelles suivent la même progression.

L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'élevait à 1 760 825,68 €, avec un ratio de désendettement sensiblement bas de 0,311.

## 1.2 Le compte administratif (délibérations 15-2022 et 16-2022)

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement a augmenté sur cette année 2021 par rapport à 2020 notamment du fait d'un impact moindre de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services et une adaptation de ces derniers à assurer leurs missions dans un contexte particulier.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation sur l'année 2021 en raison des prémices de la structuration de la communauté de communes entamée en fin d'année 2020 et qui se poursuit sur le début d'année 2022.

Le taux de réalisation en rapport avec les inscriptions budgétaires vient du délai de recrutement.

La réalisation des autres charges de gestion courante (chapitre 65) est également en hausse avec un taux de réalisation à 94,90%.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	4 127 636 €	4 125 826 €	3 768 013,57 €	91,33%
012	Charges de personnel	8 500 000 €	8 500 000 €	7 885 603 €	92,77%
014	Atténuations de produits	10 222 970 €	10 222 970 €	10 206 335,73 €	99,94%
65	Autres charges de gestion courante	12 248 579 €	12 250 389 €	11 625 799,69 €	94,90%
66	Charges financières	31 390 €	31 390 €	22 895,04 €	72,94%
67	Charges exceptionnelles	682 876 €	682 876 €	559 926,17 €	82%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	4 011 230,64 €	4 011 230,64 €	3 976 674,95 €	99,14%
023	Virement à la section d'investissement	3 460 450 €	5 099 190,87 €		
<b>Total</b>		<b>43 285 131,64 €</b>	<b>44 923 872,51 €</b>	<b>38 045 248,15 €</b>	<b>84,69%</b>

Les recettes de fonctionnement sont le marqueur d'une prudence dans les inscriptions et d'un taux de réalisation dépassant les prévisions budgétaires :

- des produits émanant des services (70) plus importants notamment en ce qui concerne des structures petite enfance et des centres de loisirs ;
- des impôts directs locaux perçus plus élevés que les prévisions, tout comme la taxe de séjour, ainsi qu'un rôle supplémentaire de fiscalité (73) ;
- des participations de divers organismes (caisse d'allocations familiales, département, région) sous estimées (74) ;
- l'impact de la vente du bâtiment de Morestel, au travers des différentes écritures comptables (75).

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	979 760 €	979 760 €	1 015 629,77 €	103,66%
73	Impôts et taxes	27 848 033 €	26 718 623 €	27 780 169,66 €	103,97%
74	Subventions et participations	6 540 751 €	8 716 280 €	9 259 291,94 €	106,23%
75	Autres produits de gestion courante	228 987,71 €	228 987,71 €	302 139,82 €	131,95%
77	Recettes exceptionnelles	1 211 536 €	1 211 536 €	1 216 465,56 €	100,41%
013	Atténuations de charge	30 000 €	30 000 €	148 329,60 €	494,43%
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 449 791,64 €	1 449 791,64 €	1 449 791,64 €	100%
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 996 272,29 €	5 588 894,16 €		
<b>Total</b>		<b>43 285 131,64 €</b>	<b>44 923 872,51 €</b>	<b>41 171 817,99 €</b>	<b>91,65%</b>

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement reste marqué par un excédent structurel de cette section, avec une enveloppe de crédits inscrite au chapitre 23 non consommée en fin d'exercice.

Le niveau d'exécution aura vocation à s'améliorer eu égard à la programmation qui se met en place progressivement tant au niveau des politiques publiques conduites, qu'au niveau de la capacité des services à intégrer cette logique et enfin au niveau de la pluri annualité budgétaire amorcée.

Les principales dépenses sur cette année 2021 ont porté sur les travaux suivants :

- Réalisation du siège communautaire à Arandon-Passins pour 2,455 M€ (chapitre 23).

Concernant le chapitre 21, les investissements conséquents à relever sont les suivants :

- L'acquisition du foncier relatif à l'installation de la ferme photovoltaïque pour 391 K€
- L'acquisition de propriétés bâties, réserves foncières, pour 353 K€.

Enfin, ce sont 673 K€ de subventions d'équipements versées dont 494 K€ au titre de la participation de la collectivité au très haut débit et 176 K€ aux bailleurs sociaux, dans le cadre du PLH.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
13	Subventions d'investissements	30 000 €	30 000 €	0 €	0%
16	Emprunt	193 267,13 €	193 267,13 €	175 266 €	90,69%
20	Immobilisations incorporelles	923 650 €	923 650 €	311 140 €	33,69%
21	Immobilisations corporelles	3 850 718 €	3 850 718 €	1 361 020,13 €	35,34%
23	Immobilisations en cours	14 507 324,87 €	16 040 828,94 €	2 885 997,93 €	17,99%
26	Participations et créances	6 000 €	6 000 €	0 €	0%
27	Autres immobilisations financières	310 000 €	310 000 €	0 €	0%
204	Subventions d'investissement versées	763 383 €	763 383 €	673 175,96 €	88,18%
040	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 449 791,64 €	1 449 791,64 €	1 449 791,64 €	100%
	<b>Total</b>	<b>22 034 134,64 €</b>	<b>23 567 638,71 €</b>	<b>6 856 391,66 €</b>	<b>29,09%</b>

Les principales recettes en investissement sont composées du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (690 K€ au chapitre 10), de subventions d'investissement perçues (638 K€ au chapitre 13).

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
10	Dotation et fonds diverses en réserves	800 000 €	800 000 €	690 566,74 €	86,32%
13	Subventions d'investissement	2 051 337,93 €	1 397 637,93 €	638 180,50 €	45,66%
27	Autres immobilisations financières	300 000 €	300 000 €	208 000 €	69,33%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	4 011 230,64 €	4 011 230,64 €	3 976 674,95 €	99,14%
021	Virement de la section d'investissement	3 460 450 €	5 099 190,87 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	11 411 116,07 €	11 959 579,27 €		
	<b>Total</b>	<b>22 034 134,64 €</b>	<b>23 567 638,71 €</b>	<b>5 513 422,19 €</b>	<b>23,39%</b>

 Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget principal (délibérations 15-2022 et 16-2022).

### 1.3 L'affectation des résultats (délibération 17-2022)

En fonctionnement le résultat de clôture en excédent est de 8 715 464 €.

En investissement, il s'élève à 10 616 609,80 € en excédent également.

Dans la continuité de la stratégie budgétaire, il est proposé d'affecter :

- le résultat de 8 715 464 € en recettes de fonctionnement, au compte 002
- le résultat de 10 616 609,80 € en recettes d'investissement, au compte 001

 **Le président propose au conseil communautaire d'affecter le résultat tel que proposé ci-dessus (délibérations 17-2022).**

### 1.4 La fiscalité adaptée (délibérations n°18-2022 à 22-2022)

Les principales recettes de la collectivité sont des recettes fiscales (chapitre 73 – impôts et taxes).

Conformément aux dispositions du code général des impôts et aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder au vote des taux et produits de fiscalité locale, chaque année.

#### **La Cotisation Foncière des Entreprises (délibération n°18-2022)**

La Cotisation Foncière de Entreprises (CFE) est l'une des composantes de la Cotisation Economique Territoriale (CET)\*.

*\*La CET est également composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) non soumise à un vote de taux.*

Il est proposé pour l'exercice 2022 de reconduire le taux de CFE à savoir 22,13%

#### **La taxe sur le foncier bâti (délibération n°19-2022)**

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un impôt non levé par la communauté de communes.

Il est proposé pour l'exercice 2022 de voter un taux égal à 0%.

#### **La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) (délibération n°20-2022)**

Il est proposé pour l'exercice 2022 de reconduire le taux de TFPNB à savoir 2,48%.

#### **La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (délibération n°21-2022)**

La taxe GEMAPI est une taxe affectée afin de financer l'exercice de la compétence.

Par délibération du 25 septembre 2018, la communauté de communes a instauré cette taxe et il est proposé de voter un produit pour l'exercice 2022 fixé à 486 483 €.

#### **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (délibération n°22-2022)**

Il est rappelé que la TEOM a vocation à financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le taux de cette taxe est donc fixé afin de suivre la participation versée par la communauté de communes auprès du SYCLUM, chargés de la collecte des déchets.

Le taux voté pour l'année 2021 était de 10,98 %.

La contribution au SYCLUM, pour 2022, s'élève à un montant prévisionnel de 7 702 000 €, hausse explicitée ci-dessus. Celle-ci est partiellement absorbée par la hausse des bases prévisionnelle notifiée. Aussi, il est proposé de maintenir le taux à 10,98 %.

 **Le président propose de voter les différents taux et produit tels que présentés ci-dessus (délibérations 18-2022 à 22-2022).**

## 1.5 Le budget primitif (délibération n°23-2022)

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
70	Produits des services	979 760 €	979 760 €	1 016 440 €	3,74%
73	Impôts et taxes	27 848 033 €	26 718 623 €	27 419 970 €	-1,54%
74	Subventions et participations	6 540 751 €	8 716 280 €	8 825 900 €	34,94%
75	Autres produits de gestion courante	228 987,71 €	228 987,71 €	295 800 €	29,18%
77	Recettes exceptionnelles	161 536 €	161 536 €	0 €	-100,00%
013	Atténuations de charge	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 996 272,29 €	5 588 894,16 €	8 715 464 €	74,44%
<b>Total</b>		<b>40 785 340 €</b>	<b>42 424 080,87 €</b>	<b>46 303 574 €</b>	<b>13,53%</b>

Les recettes sont inscrites avec prudence mais sincérité budgétaire.

Les impôts et taxes restent relativement stables, tout comme les produits des services.

Les crédits inscrits au chapitre 74 sont en hausse par rapport aux inscriptions 2021, en tenant compte des prévisions et des réalisations 2021.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
011	Charges à caractère général	4 127 636 €	4 125 826 €	4 190 000 €	1,51%
012	Charges de personnel	8 500 000 €	8 500 000 €	8 650 000 €	1,76%
014	Atténuations de produits	10 222 970 €	10 222 970 €	10 317 434 €	0,92%
65	Autres charges de gestion courante	12 248 579 €	12 250 389 €	14 657 000 €	19,66%
66	Charges financières	31 390 €	31 390 €	28 900 €	-7,93%
67	Charges exceptionnelles	682 876 €	682 876 €	15 000 €	-97,80%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 511 439 €	1 511 439 €	1 549 370 €	2,51%
023	Virement à la section d'investissement	3 460 450 €	5 099 190,87 €	6 895 870 €	99,28%
<b>Total</b>		<b>40 785 340 €</b>	<b>42 424 080,87 €</b>	<b>46 303 574 €</b>	<b>13,53%</b>

Les charges à caractère général sont inscrites à hauteur de 4,190 M€, conformément au cadrage budgétaire. Les charges de personnel sont portées à 8,6 millions d'€ tenant en compte la structuration de la collectivité, soit une évolution de 1,76 % par rapport au budget primitif 2021.

Les autres charges de gestion courante sont portées à 14 657 000 millions d'€ et sont en augmentation de 19,66% par rapport à 2021, notamment du fait de la subvention de 2 M€ prévue pour le budget annexe ZA du Rondeau.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
024	Produit de cessions	1 050 000 €	1 050 000 €	0 €	-100,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 511 439 €	1 511 439 €	1 549 370 €	2,51%
10	Dotations et fonds divers en réserves	800 000 €	800 000 €	800 000 €	0,00%
13	Subventions d'investissement	2 051 337,93 €	1 397 637,93 €	1 044 000 €	-49,11%
27	Autres immobilisations financières	300 000 €	300 000 €	208 000 €	-30,67%
021	Virement de la section d'investissement	3 460 450 €	5 099 190,87 €	6 895 870 €	99,28%
001	Solde de la section d'investissement reporté	11 411 116,07 €	11 959 579,27 €	10 616 609,80 €	-6,96%
<b>Total</b>		<b>20 584 343 €</b>	<b>22 117 847,07 €</b>	<b>21 113 849,80 €</b>	<b>2,57%</b>

La stratégie budgétaire consistant à ne pas affecter le résultat au chapitre 10 se poursuit sur l'exercice 2022, raison pour laquelle le chapitre 10 se maintient à 800 000 € (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)).

Les subventions à percevoir sont moindres notamment du fait de lancement de projets et donc de la perception réelle des recettes à venir sur les exercices concomitants ou suivants l'achèvement de la réalisation des projets.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021/BP 2022
13	Subventions d'investissements	30 000 €	30 000 €	0 €	-100,00%
16	Emprunt	193 267,13 €	193 267,13 €	180 170 €	-6,78%
20	Immobilisations incorporelles	923 650 €	923 650 €	1 132 000 €	22,56%
21	Immobilisations corporelles	3 850 718 €	3 850 718 €	4 350 000 €	12,97%
23	Immobilisations en cours	14 507 324,87 €	16 040 828,94 €	13 374 679,80 €	-7,81%
26	Participations et créances	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	310 000 €	310 000 €	0 €	-100,00%
204	Subventions d'investissement versées	763 383 €	763 383 €	2 071 000 €	171,29%
<b>Total</b>		<b>20 584 343 €</b>	<b>22 117 847,07 €</b>	<b>21 113 849,80 €</b>	<b>2,57%</b>

L'ensemble des dépenses d'investissement des services sont imputées aux chapitres 20, 21 et 23.

Une enveloppe globalisée d'un montant de 11,4 M€ est inscrite au chapitre 23, en plus des dépenses des services intégrées.

Le chapitre 204 est en augmentation du fait de l'inscription de l'enveloppe de 1 000 000 euros destinée à soutenir des projets communaux.

 **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget primitif du budget principal (délibérations 23-2022).**

## 1.6 Les autorisations de programme du budget principal (délibérations n°24-2022 à 28-2022)

Les autorisations de programme pour le budget principal ont été présentées dans le détail lors de la description des politiques publiques. Elles sont synthétiquement présentées dans le tableau suivant :

	Total	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Conserver et valoriser le patrimoine communautaire</b>						
Aménagement des structures petite enfance (24-2022)	2 300 000€	400 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	400 000 €
Travaux d'aménagement du bâtiment annexe au siège (25-2022)	3 900 000€	250 000 €	2 500 000 €	1 150 000 €		
Aménagement de l'Espace France Services de Villemoirieu (26-2022) (*PCAET --> Faciliter le recours aux alternatives aux déplacements à impact carbone important)	550 000 €	400 000 €	150 000 €			
<b>Aménager le territoire communautaire</b>						
Actions relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (27-2022)	2 351 000€	998 000 €	468 000 €	381 000 €	504 000 €	
Schéma directeur informatique et numérique (28-2022)	2 200 000€	600 000 €	800 000 €	800 000 €		
<b>Total</b>	<b>11 301 000,00 €</b>	<b>2 648 000,00€</b>	<b>4 418 000,00 €</b>	<b>2 831 000,00 €</b>	<b>1 004 000,00€</b>	<b>400 000,00 €</b>

## 2. Les budgets annexes économie

La communauté de communes aménage des zones d'activités en retraçant les dépenses et recettes ainsi que la valorisation et les variations de stocks de ces opérations au sein de trois budgets annexes.

Le quatrième budget annexe construction location de bâtiments porte aujourd'hui deux bâtiments : Mont Revolon et zone du Bert. Il est prévu que ce dernier soit cédé courant de l'année 2022 (recette de 500 000 €). La pertinence de conserver ce budget se pose et une réflexion sera menée en ce sens au cours de l'exercice 2022.

### 2.1 Budget ZA Isle Crémieu (délibérations n°29-2022, 33-2022, 37-2022 et 68-2022)

#### ✓ Le compte administratif (délibération n°33-2022)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	165 000 €	165 000 €	3 637,22 €	2,20%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	0,44 €	0%
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	- €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 196,18 €	347 196,18 €	45 066,53 €	12,98%
023	Virement à la section d'investissement	321 171,88 €	44 946,88 €		
<b>Total</b>		<b>839 368,06 €</b>	<b>563 143,06 €</b>	<b>48 704,19 €</b>	<b>8,65%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	230 000 €	230 000 €	233 920 €	101,70%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196 €	117 196 €	33 679,75 €	28,74%
002	Résultat de fonctionnement reporté	492 172,06 €	215 947,06 €		
<b>Total</b>		<b>839 368,06 €</b>	<b>563 143,06 €</b>	<b>267 599,75 €</b>	<b>47,52%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	995 204,18 €	995 204,18 €	- €	0%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196 €	117 196 €	33 679,75 €	28,74%
<b>Total</b>		<b>1 112 400,18 €</b>	<b>1 112 400,18 €</b>	<b>33 679,75 €</b>	<b>3,03%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 196,18 €	347 196,18 €	45 066,53 €	12,98%
021	Virement de la section d'investissement	321 171,88 €	44 946,88 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	444 032,12 €	720 257,12 €		
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	14 871,53 €	
<b>Total</b>		<b>1 112 400,18 €</b>	<b>1 112 400,18 €</b>	<b>59 938,06 €</b>	<b>5,39%</b>

Les recettes de fonctionnement font état d'un montant de 233 920 € relatif aux ventes de terrains réalisées sur l'année 2021, à savoir :

- la vente d'un terrain à un particulier (détachement de parcelle) sur la zone d'activités des Petites Champagnes, à Hières-sur-Amby, pour 6 975 € ;
- la vente d'un terrain sur le parc d'activités de Buisson Rond, à Villemoirieu, à la société Megetech, pour 83 425 € ;
- la vente d'un terrain sur la zone d'activités des Prairies, à Frontonas, à la société Avenir Métal pour 143 520 €.

Le taux de réalisation pour les dépenses de fonctionnement est relativement faible du fait du démarrage du projet d'extension sur la zone d'activités des Petites Champagnes à Hières-sur-Amby reportée à l'année 2022.

✓ **Les résultats (délibération n°37-2022)**

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats définitifs s'établissent à :

- 434 842,62 € en excédent de fonctionnement
- 746 515,43 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 434 842,62 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 746 515,43 €.

✓ **Budget primitif (délibération n°38-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 642 938,62 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	230 000 €	230 000 €	90 900 €	-60,48%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196 €	117 196 €	117 196 €	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	492 172,06 €	215 947,06 €	434 842,62 €	-11,65%
<b>Total</b>		<b>839 368,06 €</b>	<b>563 143,06 €</b>	<b>642 938,62 €</b>	<b>-23,40%</b>

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	165 000 €	165 000 €	113 000 €	-31,52%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 196,18 €	347 196,18 €	347 197 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	321 171,88 €	44 946,88 €	176 741,62 €	-44,97%
<b>Total</b>		<b>839 368,06 €</b>	<b>563 143,06 €</b>	<b>642 938,62 €</b>	<b>-23,40%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 270 454,05 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	347 196,18 €	347 196,18 €	347 197 €	0,00%
021	Virement de la section d'investissement	321 171,88 €	44 946,88 €	176 741,62 €	-44,97%
001	Solde de la section d'investissement reporté	444 032,12 €	720 257,12 €	746 515,43 €	68,12%
<b>Total</b>		<b>1 112 400,18 €</b>	<b>1 112 400,18 €</b>	<b>1 270 454,05 €</b>	<b>14,21%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
16	Emprunt	995 204,18 €	995 204,18 €	1 153 258,05 €	15,88%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	117 196 €	117 196 €	117 196 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>1 112 400,18 €</b>	<b>1 112 400,18 €</b>	<b>1 270 454,05 €</b>	<b>14,21%</b>

## 2.2 Budget ZA Pays des Couleurs (délibérations n°30-2022, 34-2022, 39-2022, 40-2022)

### ✓ Le compte administratif (délibération n°34-2022)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	372 887,58 €	465 487,58 €	055 € <sup>17</sup>	3,66%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	0,42 €	0,04%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 242 808,09 €	3 242 808,09 €	3 242 807,59 €	100%
<b>Total</b>		<b>3 623 307,79 €</b>	<b>3 709 295,67 €</b>	<b>3 259 863,01 €</b>	<b>87,88%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	88 000 €	88 000 €	842,93 € <sup>72</sup>	82,78%
75	Autres produits de gestion courante	8 499,70 €	8 499,70 €	€ -	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 526 808,09 €	3 526 808,09 €	3 187 019,66 €	90,37%
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	85 987,88 €		
<b>Total</b>		<b>3 623 307,79 €</b>	<b>3 709 295,67 €</b>	<b>3 259 862,59 €</b>	<b>87,88%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	1 123 958,76 €	€ 463 927,92	€ 208 000	44,83%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 526 808,09 €	€ 3 526 808,09	3 187 019,66 €	90,37%
<b>Total</b>		<b>4 650 766,85 €</b>	<b>€ 3 990 736,01</b>	<b>3 395 019,66 €</b>	<b>85,07%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 242 808,09 €	€ 3 242 808,09	3 242 807,59 €	100,00%
001	Solde de la section d'investissement reporté	1 407 958,76 €	€ 747 927,92		
<b>Total</b>		<b>4 650 766,85 €</b>	<b>€ 3 990 736,01</b>	<b>3 242 807,59 €</b>	<b>81,26%</b>

Les recettes de fonctionnement font état d'un montant de 72 842,93 € relatif aux ventes de terrains réalisées sur l'année 2021, à savoir :

- La vente d'un terrain au Pôle Galilée à Morestel, à la société Sant pour 49 208,07 € ;
- La vente d'un terrain sur la zone d'activités de Lancin à Courtenay, à la société Quad 38 pour 23 622 €.

La différence provient du remboursement d'un trop-versé.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est relativement faible du fait des avancées moins rapides qu'initialement prévues sur le projet d'extension du parc d'activités des Couleurs à Arandon-Passins.

✓ **Les résultats (délibération n°39-2022)**

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats cumulés sont les suivants :

- 85 987,46 € en excédent de fonctionnement
- 595 715,85 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de façon définitive :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 85 987,46 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 595 715,85 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°40-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 502 507,46 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	88 000 €	88 000 €	229 500 €	160,80%
75	Autres produits de gestion courante	8 499,70 €	8 499,70 €		-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 526 808,09 €	3 526 808,09 €	3 187 020 €	-9,63%
002	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	85 987,88 €	85 987,46 €	
<b>Total</b>		<b>3 623 307,79 €</b>	<b>3 709 295,67 €</b>	<b>3 502 507,46 €</b>	<b>-3,33%</b>

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	372 887,58 €	465 487,58 €	241 850 €	-35,14%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 242 808,09 €	3 242 808,09 €	3 198 870 €	-1,35%
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 612,12 €	0 €	0 €	-100,00%
023	Virement à la section d'investissement			60 787,46 €	
<b>Total</b>		<b>3 623 307,79 €</b>	<b>3 709 295,67 €</b>	<b>3 502 507,46 €</b>	<b>-3,33%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 3 843 523,31 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 242 808,09 €	3 242 808,09 €	3 187 020 €	-1,72%
021	Virement de la section d'investissement			60 787,46 €	
001	Solde de la section d'investissement reporté	1 407 958,76 €	747 927,92 €	595 715,85 €	-57,69%
<b>Total</b>		<b>4 650 766,85 €</b>	<b>3 990 736,01 €</b>	<b>3 843 523,31 €</b>	<b>-17,36%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
16	Emprunt	1 123 958,76 €	463 927,92 €	644 653,31 €	-42,64%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 526 808,09 €	3 526 808,09 €	3 198 870 €	-9,30%
<b>Total</b>		<b>4 650 766,85 €</b>	<b>3 990 736,01 €</b>	<b>3 843 523,31 €</b>	<b>-17,36%</b>

### 2.3 Budget ZA Rondeau (délibérations n°31-2022, 35-2022, 41-2022, 42-2022)

#### ✓ Le compte administratif (délibération n°35-2022)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	428 000 €	428 000 €	10 833,06 €	2,5%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	- €	0,0%
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	3 000 €	- €	0,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	- €	0,0%
<b>Total</b>		<b>2 128 511 €</b>	<b>2 128 511 €</b>	<b>10 833,06 €</b>	<b>0,5%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	86 460,78 €	86 460,78 €	- €	0%
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	0,39 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	- €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	349 218,22 €	349 218,22 €		
<b>Total</b>		<b>2 128 511 €</b>	<b>2 128 511 €</b>	<b>0,39 €</b>	<b>0%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	3 679 €	3 679 €	- €	0%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	- €	0%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>
Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	- €	0%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>

Aucune vente n'a été réalisée sur la zone d'activités du Rondeau. Le projet d'extension de la zone s'est poursuivi à un rythme moins soutenu que ce que le permettaient les prévisions budgétaires sur cette année 2021.

✓ **Les résultats (délibération n°41-2022)**

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats définitifs s'élèvent à 338 385,55 € en excédent de fonctionnement. Il est donc proposé d'affecter au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 338 385,55 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°42-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 031 217,55 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est prévu une subvention de 2 M€ du budget principal. Cette subvention exceptionnelle va permettre la réalisation des travaux d'extension de la zone du Rondeau.

La commercialisation et les cessions des parcelles aménagées n'interviendront qu'une fois les travaux achevés, courant de l'exercice 2023.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	86 460,78 €	0 €	-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	0 €	2 000 000 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	349 218,22 €	338 385,55 €	-3,10%
<b>Total</b>		<b>2 128 511 €</b>	<b>4 031 217,55 €</b>	<b>89,39%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	428 000 €	2 333 706,55 €	445,3%
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €	0,0%
66	Charges financières	3 000 €		-100,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511,00 €	1 696 511 €	0,0%
<b>Total</b>		<b>2 128 511 €</b>	<b>4 031 217,55 €</b>	<b>89,4%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 1 696 511 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511 €	1 696 511 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0,00%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
16	Emprunt	3 679 €	3 679 €	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832 €	1 692 832 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>1 696 511 €</b>	<b>1 696 511 €</b>	<b>0,00%</b>

#### 2.4 Budget Bâtiment construction location (délibérations n°32-2022, 36-2022, 43-2022 et 44-2022)

##### ✓ Le compte administratif (délibération n°36-2022)

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	18 000,61 €	18 000,61 €	16 747,85 €	93,04%
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	2,83 €	0,06%
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	0 €	0 %
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	102 753 €	102 753 €	32 846 €	31,97%
002	Résultat de fonctionnement reporté	115 476,39 €	151 814,39 €		
023	Virement à la section d'investissement	0 €	51 352,35 €		
<b>Total</b>		<b>241 230 €</b>	<b>328 920,35 €</b>	<b>49 596,68 €</b>	<b>15,08%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	- €	- €	1 960 €	
74	Subventions et participations	180 737 €	268 427,35 €	0 €	0%
75	Autres produits de gestion courante	60 493 €	60 493 €	57 925,71 €	95,76%
<b>Total</b>		<b>241 230 €</b>	<b>328 920,35 €</b>	<b>59 885,71 €</b>	<b>18,21%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	4 000,57 €	4 000,57 €	0 €	0%
001	Solde de la section d'investissement reporté	150 900,43 €	118 054,43 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	51 352,35 €	51 352,35 €	100%
<b>Total</b>		<b>154 901 €</b>	<b>122 055 €</b>	<b>51 352,35 €</b>	<b>42,07%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	102 753 €	102 753 €	32 846 €	31,97%
16	Emprunt	52 148 €	19 302 €	0 €	0%
021	Virement de la section d'investissement	0 €	51 352,35 €		
<b>Total</b>		<b>154 901 €</b>	<b>122 055 €</b>	<b>32 846 €</b>	<b>26,91%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 57 925,71 €, proviennent de la location des bâtiments industriels situés sur la zone d'activités de Mont Revolon à Montalieu-Vercieu et sur la zone du Bert aux Avenières Veyrins-Thuellin, désormais principale objet de ce budget.

✓ **Les résultats (délibération n°43-2022)**

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats cumulés sont les suivants :

- 141 525,36 € en déficit de fonctionnement
- 136 560,78 € en déficit d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de façon définitive :

- Au compte 002, en dépenses de fonctionnement, le résultat cumulé de 141 525,36 €
- Au compte 001, en dépenses d'investissement, le résultat cumulé de 136 560,78 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°44-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 537 000 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	0 €	0 €	500 000 €	
74	Subventions et participations	180 737 €	268 427,35 €	0 €	-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	60 493,00 €	60 493 €	37 000 €	-38,84%
<b>Total</b>		<b>241 230 €</b>	<b>328 920,35 €</b>	<b>537 000 €</b>	<b>122,61%</b>

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	18 000,61 €	18 000,61 €	29 710 €	65,0%
65	Autres charges de gestion courante	5 000 €	5 000 €	1 000 €	-80,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	102 753 €	102 753 €	52 689 €	-48,7%
002	Résultat de fonctionnement reporté	115 476,39 €	151 814,39 €	141 525,36 €	22,6%
023	Virement à la section d'investissement	0 €	51 352,35 €	312 075,64 €	
<b>Total</b>		<b>241 230 €</b>	<b>328 920,35 €</b>	<b>537 000 €</b>	<b>122,6%</b>

La section d'investissement s'équilibre à 364 764,64 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	102 753 €	102 753 €	52 689 €	-48,72%
16	Emprunt	52 148 €	19 302 €	0 €	-100,00%
021	Virement de la section d'investissement	0 €	51 352,35 €	312 075,64 €	
<b>Total</b>		<b>154 901 €</b>	<b>173 407,35 €</b>	<b>364 764,64 €</b>	<b>135,48%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
16	Emprunt	4 000,57 €	4 000,57 €	228 203,86 €	5604,28%
001	Solde de la section d'investissement reporté	150 900,43 €	118 054,43 €	136 560,78 €	-9,50%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	51 352,35 €	0 €	
<b>Total</b>		<b>154 901 €</b>	<b>173 407,35 €</b>	<b>364 764,64 €</b>	<b>135,48%</b>

- Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes de gestion des budgets annexes économiques (délibérations 29-2022 à 32-2022).
- Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes administratifs des budgets annexes économiques (délibérations 33-2022 à 36-2022).
- Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2021 du budget annexe ZA Isle Crémieu (délibération 37-2022)
- Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Isle Crémieu (délibération 38-2022)
- Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2021 du budget annexe ZA Pays des Couleurs (délibération 39-2022)
- Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Pays des Couleurs (délibération 40-2022)
- Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2021 du budget annexe ZA Rondeau (délibération 41-2022)
- Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe ZA Rondeau (délibération 42-2022)
- Le président propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2021 du budget annexe construction, location (délibération 43-2022)
- Le président propose au conseil communautaire le vote du budget primitif du budget annexe construction, location (délibération 44-2022)

### 3. Budgets eau et assainissement

#### 3.1- Budget eau en régie (délibérations 45-2022, 47-2022, 49-2022, 50-2022)

##### ✓ Le compte administratif (délibération n°47-2022)

L'épargne de gestion dégagée par le budget eau potable en régie s'élève à 1,149 M€ en fin d'exercice 2021. L'épargne nette est de 599 K€.

Ces diminutions des niveaux d'épargne par rapport à 2020 s'expliquent notamment du fait des meilleurs taux de réalisations des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes de fonctionnement se maintiennent. La capacité de désendettement est de 6,6 années.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 57,22 % des inscriptions budgétaires avec des taux d'exécution variables selon les chapitres.

Les charges de personnel (chapitre 012) portées par le budget de l'eau ont été réalisées à hauteur de 90,92 % et les charges à caractère général à hauteur de 88,77 %.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	1 482 885 €	1 383 885 €	1 228 421,99 €	88,77%
012	Charges de personnel	1 534 000 €	1 534 000 €	1 394 711,03 €	90,92%
014	Atténuations de produits	490 194 €	509 194 €	508 229 €	99,81%
65	Autres charges de gestion courante	27 500 €	27 500 €	5 511,32 €	20,04%
66	Charges financières	165 706 €	165 706 €	141 383,19 €	85,32%
67	Charges exceptionnelles	100 500 €	180 500 €	173 901,03 €	96,34%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 425 495 €	1 425 495 €	744 178,37 €	52,20%
023	Virement à la section d'investissement	2 126 994 €	2 107 579,35 €		
<b>Total</b>		<b>7 353 274 €</b>	<b>7 333 859,35 €</b>	<b>4 196 335,93 €</b>	<b>57,22%</b>

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 66,96 % en fonctionnement, avec des produits de vente d'eau légèrement inférieurs aux prévisions.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	4 507 780,32 €	4 507 780,32 €	4 230 206,03 €	93,84%
013	Atténuations de charge	- €	- €	201,97 €	
74	Subventions et participations	11 894 €	11 894 €	35 000,00 €	294,27%
75	Autres produits de gestion courante	27 435 €	27 435 €	19 019,55 €	69,33%
76	Produits financiers	- €	- €	25 327,47 €	
77	Recette exceptionnelles	- €	- €	48 178,21 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	710 911 €	710 911 €	554 787,65 €	78,04%
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 095 253,68 €	2 075 839,03 €		
<b>Total</b>		<b>7 353 274 €</b>	<b>7 333 859,35 €</b>	<b>4 912 720,88 €</b>	<b>66,99%</b>

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1,486 millions.

Le taux de réalisation au chapitre 23 est sensiblement bas (19,64 %).

Parmi les principales dépenses en investissement, ce sont essentiellement des opérations de renouvellement de réseaux pour 896 K€.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	332 000 €	332 000 €	306 402,12 €	92,29%
20	Immobilisations incorporelles	126 000 €	126 000 €	57 344,94 €	45,51%
21	Immobilisations corporelles	389 390 €	389 390 €	140 310,86 €	36,03%
23	Immobilisations en cours	5 043 853 €	5 002 882,94 €	982 772,76 €	19,64%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	660 911 €	660 911 €	554 787,65 €	83,94%
041	Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €	- €	0,00%
<b>Total</b>		<b>6 602 154,00 €</b>	<b>6 561 183,94 €</b>	<b>2 041 618,33 €</b>	<b>31,12%</b>

Les recettes pour cet exercice ont été constituées principalement de la dotation aux amortissements et du résultat affecté au compte 1068.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
10	Dotation et fonds diverses en réserves	1 446 835,04 €	1 446 835,04 €	1 418 902,28 €	98,07%
13	Subventions d'investissement	160 000 €	160 000 €	- €	0,00%
23	Immobilisations en cours	- €	- €	2 049,78 €	
021	Virement de la section d'investissement	2 126 994 €	2 107 579,35 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	1 442 829,96 €	1 421 274,55 €		
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 425 495 €	1 425 495 €	744 178,37 €	52,20%
<b>Total</b>		<b>6 602 154 €</b>	<b>6 561 183,94 €</b>	<b>2 165 130,43 €</b>	<b>33,00%</b>

✓ **Les résultats (délibération n°49-2022)**

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats définitifs sont les suivants :

- 2 792 223,98 € en excédent de fonctionnement
- 1 544 786,65 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 1 675 334,39 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement : 1 116 889,59 €

Le résultat repris en recettes d'investissement au compte 001 est de 1 544 786,65 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°50-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 903 390,39 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	4 507 780,32 €	4 507 780,32 €	4 320 056 €	-4,16%
74	Subventions et participations	11 894 €	11 894 €	- €	-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	27 435 €	27 435 €	18 000 €	-34,39%
77	Recette exceptionnelles	0 €	0 €	240 000 €	/
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	710 911 €	710 911 €	650 000 €	-8,57%
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 095 253,68 €	2 075 839,03 €	1 675 334,39 €	-20,04%
<b>Total</b>		<b>7 353 274 €</b>	<b>7 333 859,35 €</b>	<b>6 903 390,39 €</b>	<b>-6,12%</b>

Les recettes au chapitre 70 ont été inscrites au regard de la tarification proposée appliquée au prorata de la durée d'application sur l'année 2022, ainsi qu'au regard du réalisé 2021.

Une recette exceptionnelle est inscrite au chapitre 74 pour la vente du bâtiment de l'ancien syndicat de Saint Hilaire Chozeau à Frontonas.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	1 482 885 €	1 383 855 €	1 770 050 €	19,37%
012	Charges de personnel	1 534 000 €	1 534 000 €	1 652 000 €	7,69%
014	Atténuations de produits	490 194 €	509 194 €	850 000 €	73,40%
65	Autres charges de gestion courante	27 500 €	27 500 €	50 000 €	81,82%
66	Charges financières	165 706 €	165 706 €	116 000 €	-30,00%
67	Charges exceptionnelles	100 500 €	180 500 €	50 000 €	-50,25%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 425 495 €	1 425 494 €	1 016 270 €	-28,71%
023	Virement à la section d'investissement	2 126 994 €	2 107 579,35 €	1 399 070,39 €	-34,22%
<b>Total</b>		<b>7 353 274 €</b>	<b>7 333 828,35 €</b>	<b>6 903 390,39 €</b>	<b>-6,12%</b>

Les crédits inscrits au chapitre 011- charges à caractère général sont en augmentation de 19% afin de tenir compte de la montée en puissance des capacités opérationnelles de la régie.

Les charges de personnel en hausse également prennent en compte la structuration de la régie telle qu'actée lors du conseil communautaire du 27 janvier dernier.

Les remboursements des redevances à l'Agence de l'eau sont en augmentation également (chapitre 014).

La section d'investissement s'équilibre à 5 164 359,63 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 425 495 €	1 425 495 €	1 016 270 €	-28,71%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	1 446 835,04 €	1 446 835,04 €	1 151 889,59 €	-20,39%
13	Subventions d'investissement	160 000 €	160 000 €	52 343 €	-67,29%
021	Virement de la section d'investissement	2 126 994 €	2 107 579,35 €	1 399 070,39 €	-34,22%
001	Solde de la section d'investissement reporté	1 442 829,96 €	1 421 274,55 €	1 544 786,65 €	7,07%
<b>Total</b>		<b>6 602 154 €</b>	<b>6 561 183,94 €</b>	<b>5 164 359,63 €</b>	<b>-21,78%</b>

Les recettes d'investissement se composent du solde reporté de l'exercice pour 1,544 M€ en 001, de la dotation aux amortissements pour 1 M€ (chapitre 040), de l'affectation d'une partie du résultat en réserve au 1068.

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	660 911 €	660 911 €	600 000 €	-9,22%
041	Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0,00%
16	Emprunt	332 000 €	332 000 €	342 000 €	3,01%
20	Immobilisations incorporelles	126 000 €	126 000 €	329 326 €	161,37%
21	Immobilisations corporelles	389 390 €	389 390 €	441 200 €	13,31%
23	Immobilisations en cours	5 043 853 €	5 002 882,94 €	3 401 833,63 €	-32,55%
<b>Total</b>		<b>6 602 154 €</b>	<b>6 561 183,94 €</b>	<b>5 164 359,63 €</b>	<b>-21,78%</b>

En dépenses d'investissements, les inscriptions tiennent compte des opérations décrites et de la programmation mise en place (autorisations de programme).

✓ **L'autorisation du programme du budget eau en régie (délibération n°55-2022)**

L'autorisation de programme pour le budget eau en régie a été présentée ci-dessus lors de la présentation par politique publique.

Aussi, à ce stade, il convient d'en acter la création.

**3.2 Budget assainissement en régie (délibérations 46-2022, 48-2022, 51-2022, 52-2022)**

✓ **Le compte administratif (délibération n°48-2022)**

L'épargne de gestion dégagée par le budget assainissement s'élève à 1,670 M€ en fin d'exercice 2021.

L'épargne nette est quant à elle négative (- 0,466 M€), ce qui est normal au regard des deux échéances d'emprunt particulièrement élevées sur cette année 2021 représentant à elles seules 1,3 M€.

La capacité de désendettement est de 11,65 années. Ce ratio a évolué à la hausse sur l'exercice 2021 notamment du fait de la campagne d'emprunts menée au cours de l'exercice.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 51,01 %, avec un montant mandaté de 787 K€ pour les charges à caractère général (66,33%).

La dotation aux amortissements a été exécutée à hauteur de 43%, en raison du travail en cours de rapprochement de l'actif du comptable avec l'inventaire comptable de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	1 214 300 €	1 187 300 €	787 560,67 €	66,33%
012	Charges de personnel	693 300 €	693 300 €	627 648,06 €	90,53%
014	Atténuations de produits	215 252 €	227 252 €	226 383 €	99,62%
65	Autres charges de gestion courante	334 694,95 €	334 694,95 €	330 335,95 €	98,70%
66	Charges financières	292 839 €	292 839 €	289 244,06 €	98,77%
67	Charges exceptionnelles	26 440 €	41 440 €	25 001,54 €	60,33%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 564 926 €	1 564 926 €	686 478,97 €	43,87%
023	Virement à la section d'investissement	1 543 103,05 €	1 486 156,49 €		
<b>Total</b>		<b>5 884 855 €</b>	<b>5 827 908,44 €</b>	<b>2 972 652,25 €</b>	<b>51,01%</b>

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 65,04 % et ce taux s'élève à 95,67 % pour les produits de services (redevance assainissement).

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	3 671 429,62 €	3 671 429,62 €	3 512 607,68 €	95,67%
74	Subventions et participations	93 000 €	93 000 €	121 402,05 €	130,54%
75	Autres produits de gestion courante	4 000 €	4 000 €	8 133,83 €	203,35%
76	Produits financiers	0 €	0 €	39 199,52 €	
77	Recette exceptionnelles	42 450 €	42 450 €	30 844,18 €	72,66%
013	Atténuations de charge	5 000 €	5 000 €	0 €	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	744 369 €	744 369 €	78 486,37 €	10,54%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 324 606,38 €	1 267 659,82 €		
<b>Total</b>		<b>5 884 855,00 €</b>	<b>5 827 908,44 €</b>	<b>3 790 673,63 €</b>	<b>65,04%</b>

En investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 43,12 %.  
Les travaux (chapitre 23) ont été réalisés à hauteur de 47 %.

Parmi les principales dépenses :

- Travaux de raccordement des hameaux des Plantées et des Perrières au réseau d'assainissement collectif (541 K€)
- Travaux d'extension de la STEP du Girondan (399 K€)
- Suppression de la lagune de Chozeau et création d'une canalisation d'assainissement pour le traitement des effluents par la STEP du Girondan (852 K€)
- Travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement sur la commune de Passins-Arandon (400 K€).

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	650 971 €	2 001 612 €	1 892 304,55 €	94,54%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	744 369 €	744 369 €	78 486,37 €	10,54%
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €	10 000 €	5 596,97 €	55,97%
21	Immobilisations corporelles	165 500 €	165 500 €	49 882,12 €	30,14%
23	Immobilisations en cours	8 547 565,69 €	8 547 565,69 €	4 017 687,11 €	47,00%
001	Solde de la section d'investissement reporté	2 511 584,31 €	2 546 061,35 €		
<b>Total</b>		<b>12 629 990 €</b>	<b>14 015 108,04 €</b>	<b>6 043 957,12 €</b>	<b>43,12%</b>

Concernant les recettes, elles ont été constituées principalement par la campagne d'emprunts lancée sur l'exercice 2021 (7,150 M€), le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) pour 1,5 M € ainsi que les résultats affectés.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Total prévu (BP + BS + DM) 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
10	Dotations et fonds divers en réserves	2 561 619,21 €	2 596 096,25 €	3 527 364,17 €	135,87%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 564 926 €	1 564 926 €	686 478,97 €	43,87%
13	Subventions d'investissement	1 238 652 €	1 238 652 €	32 618 €	2,63%
16	Emprunt	5 721 689,74 €	7 129 277,30 €	7 150 000 €	100,29%
021	Virement de la section d'investissement	1 543 103,05 €	1 486 156,49 €		
<b>Total</b>		<b>12 629 990 €</b>	<b>14 015 108,04 €</b>	<b>11 396 461,14 €</b>	<b>81,32%</b>

✓ **Les résultats (délibération n°51-2022)**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 085 681,20 € comprenant le résultat de l'exercice 2021 pour 818 021,38 € et le résultat reporté pour 1 267 659,82 €.

En investissement, le résultat cumulé est de 2 806 442,67 € intégrant un excédent pour l'exercice 2021 de 5 352 504,02 € et le déficit reporté pour 2 546 061,35 €.

Il est donc proposé d'affecter :

- Au compte 1068, en recettes d'investissement : 834 272,48 €
- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 1 251 408,72 €

Le résultat repris en recettes d'investissement au compte 001 est de 2 806 442,67 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°52-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 383 333,72 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	3 671 429,62 €	3 671 429,62 €	3 311 925 €	-9,79%
74	Subventions et participations	93 000 €	93 000 €	70 000 €	-24,73%
75	Autres produits de gestion courante	4 000 €	4 000 €		-100,00%
77	Recette exceptionnelles	42 450 €	42 450 €		-100,00%
013	Atténuations de charge	5 000 €	5 000 €		-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	744 369 €	744 369 €	750 000 €	0,76%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 324 606,38 €	1 267 659,82 €	1 251 408,72 €	-5,53%
<b>Total</b>		<b>5 884 855 €</b>	<b>5 827 908,44 €</b>	<b>5 383 333,72 €</b>	<b>-8,52%</b>

Les crédits inscrits pour les produits des services tiennent compte du réalisé 2021 ainsi que de l'augmentation des tarifs proposée lors de ce conseil communautaire et proratisée sur le reste de l'année 2022.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	1 214 300 €	1 187 300 €	1 355 237 €	11,6%
012	Charges de personnel	693 300 €	693 300 €	753 056 €	8,6%
014	Atténuations de produits	215 252 €	227 252 €	390 000 €	81,2%
65	Autres charges de gestion courante	334 694,95 €	334 694,95 €	50 000 €	-85,1%
66	Charges financières	292 839 €	292 839 €	406 000 €	38,6%
67	Charges exceptionnelles	26 440 €	41 440 €	25 000 €	-5,4%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 564 926 €	1 564 926 €	1 407 491 €	-10,1%
023	Virement à la section d'investissement	1 543 103,05 €	1 486 156,49 €	996 549,72 €	-35,4%
<b>Total</b>		<b>5 884 855 €</b>	<b>5 827 908,44 €</b>	<b>5 383 333,72 €</b>	<b>-8,5%</b>

Les charges à caractère général (011) sont en légère augmentation afin de tenir compte du renforcement des capacités à faire de la régie.

Les charges de personnel consistent en une refacturation du budget de l'eau en régie à ce budget.

Comme pour le budget de l'eau, les versements à l'Agence de l'eau sont sensiblement en hausse sur cet exercice (014).

Suite à la campagne d'emprunts lancée en 2021, les crédits relatifs aux charges financières (66) sont augmentés pour 38,6%.

La section d'investissement s'équilibre à 7 667 447,87 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
10	Dotation et fonds diverses en réserves	2 561 619,21 €	2 596 096,25 €	1 434 272,48 €	-44,01%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 564 926 €	1 564 926 €	1 407 491 €	-10,06%
13	Subventions d'investissement	1 238 652 €	1 238 652 €	1 022 722 €	-17,43%
16	Emprunt	5 721 689,74 €	7 129 277,30 €	0 €	-100,00%
021	Virement de la section d'investissement	1 543 103,05 €	1 486 156,49 €	996 549,72 €	-35,42%
001	Solde de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	2 806 442,67 €	
<b>Total</b>		<b>12 629 990 €</b>	<b>14 015 108,04 €</b>	<b>7 667 477,87 €</b>	<b>-39,29%</b>

Les recettes reprennent en 1068 l'affectation d'une partie du résultat, le résultat reporté (001) ainsi que les subventions d'investissement (13).

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total 2021 (BP + BS + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
16	Emprunt	650 971 €	2 001 612 €	819 800 €	25,93%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	744 369 €	744 369 €	750 000 €	0,76%
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €	10 000 €	54 000 €	440,00%
21	Immobilisations corporelles	165 500 €	165 500 €	379 977,88 €	129,59%
23	Immobilisations en cours	8 547 565,69 €	8 547 565,69 €	5 663 699,99 €	-33,74%
001	Solde de la section d'investissement reporté	2 511 584,31 €	2 546 061,35 €	0 €	-100,00%
<b>Total</b>		<b>12 629 990 €</b>	<b>14 015 108,04 €</b>	<b>7 667 477,87 €</b>	<b>-39,29%</b>

En dépenses d'investissement, les crédits relatifs aux opérations de travaux (chapitre 23) sont en diminution du fait de la mise en place d'autorisations de programme. Elles concernent les travaux évoqués précédemment. Les crédits relatifs au remboursement des emprunts (chapitre 16), malgré la campagne d'emprunts lancée en 2021, sont en diminution du fait des deux échéances exceptionnelles versées sur l'exercice antérieur.

✓ **Les autorisations du programme du budget assainissement en régie (délibérations n°53-2022 et 54-2022)**

Les autorisations de programme pour le budget assainissement en régie ont été présentées ci-dessus lors de la présentation par politique publique.

Aussi, à ce stade, il convient d'en acter la création.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes de gestion des budgets annexes eau et assainissement en régie (délibérations 45-2022 et 46-2022).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes de gestion des budgets annexes eau et assainissement en régie (délibérations 47-2022 et 48-2022).**
- **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation du résultat et le budget primitif pour le budget eau en régie (délibérations 49-2022 et 50-2022).**

- Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation du résultat et le budget primitif pour le budget assainissement en régie (délibérations 51-2022 et 52-2022).
- Le président propose au conseil communautaire de voter les autorisations de programme des budgets eau et assainissement en régie (délibérations 53-2022 à 55-2022).

### 3.3 Budget eau en DSP (délibérations n°56-2022, 58-2022, 60-2022 et 61-2022)

L'épargne de gestion du budget de l'eau en DSP se maintient à 0,394 millions d'euros (0,400 millions d'euros au 31 décembre 2020). L'épargne brute et l'épargne nette sont du même montant, ce budget n'intégrant pas d'emprunt.

#### ✓ Le compte administratif (délibération n°58-2022)

Le niveau de réalisation est relativement modéré (33,8% pour le chapitre 011). Les recettes de fonctionnement ont en revanche été réalisées à plus de 101%.

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	56 470 €	19 131,28 €	33,88%
65	Autres charges de gestion courante	6 000 €	- €	0%
66	Charges financières	1 500 €	- €	0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	122 821 €	- €	0%
023	Virement à la section d'investissement	437 305 €		
<b>Total</b>		<b>624 096 €</b>	<b>19 131,28 €</b>	<b>3,07%</b>

Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	405 738,29 €	413 680,16 €	101,96%
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0,86 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	25 220 €	- €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	193 137,71 €		
<b>Total</b>		<b>624 096 €</b>	<b>413 681,02 €</b>	<b>66,28%</b>

En investissement, les crédits consommés sont très faibles (3 570,09 € au chapitre 23).

L'unique recette d'investissement constatée émane de l'affectation du résultat 2020 au compte 1068 pour 209 631,65 euros.

Dépenses d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €	- €	0%
23	Immobilisations en cours	829 670,35 €	3 570,09 €	0,43%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	25 220 €	- €	0%
001	Solde de la section d'investissement reporté	194 961,65 €		
<b>Total</b>		<b>1 079 852 €</b>	<b>3 570,09 €</b>	<b>0,33%</b>

Recettes d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	122 821 €	- €	0%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	209 631,65 €	209 631,65 €	100%
16	Emprunt	310 094,35 €	- €	0%
021	Virement de la section d'investissement	437 305 €		
<b>Total</b>		<b>1 079 852 €</b>	<b>209 631,65 €</b>	<b>19,41%</b>

✓ **Les résultats (délibération n°60-2022)**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 587 687,45 € comprenant le résultat de l'exercice 2021 pour 394 549,74 € et le résultat reporté pour 193 137,71 €.

En investissement, le résultat cumulé est de 11 099,91 € intégrant un excédent pour l'exercice 2021 de 206 061,56 € et le déficit reporté pour 194 961,65 €.

Le besoin de financement en investissement s'élève à 101 703,22 €.

Il est donc proposé d'affecter :

- Au compte 1068, en recettes d'investissement : 101 703,22 €
- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 485 984,23 €

Le résultat repris en recettes d'investissement au compte 001 est de 11 099,91 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°61-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 920 984,23 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	405 738,29 €	405 000 €	-0,18%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	25 220 €	30 000 €	18,95%
002	Résultat de fonctionnement reporté	193 137,71 €	485 984,23 €	151,63%
<b>Total</b>		<b>624 096 €</b>	<b>920 984,23 €</b>	<b>47,57%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	56 470 €	39 000 €	-29,17%
65	Autres charges de gestion courante	6 000 €	2 000 €	-66,67%
66	Charges financières	1 500 €	0 €	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	0 €	1 000 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	122 821 €	291 987,85 €	137,73%
023	Virement à la section d'investissement	437 305 €	586 996,38 €	34,23%
<b>Total</b>		<b>624 096 €</b>	<b>920 984,23 €</b>	<b>47,57%</b>

Les produits des services (chapitre 70) permettent toujours de dégager l'autofinancement nécessaire au regard des charges de fonctionnement relativement faibles sur ce budget.

Cet autofinancement s'élève à 878 K€ en comprenant 291 K€ au titre des amortissements des immobilisations et 586 K€ au titre du virement à la section d'investissement.

Il convient de relever qu'un travail est en cours sur la mise à jour des états d'actifs du trésor public et les inventaires comptables de la communauté de communes.

Aussi, sur cette année 2022, le budget prévoit le cumul de trois années d'amortissement, au titre de 2020, 2021 et 2022.

La section d'investissement s'équilibre à 991 787,36 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	122 821 €	291 987,85 €	137,73%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	209 631,65 €	101 703,22 €	-51,48%
16	Emprunt	310 094,35 €	0 €	-100,00%
021	Virement de la section d'investissement	437 305 €	586 996,38 €	34,23%
001	Solde de la section d'investissement reporté	-194 961,65 €	11 099,91 €	-105,69%
<b>Total</b>		<b>1 079 852 €</b>	<b>991 787,36 €</b>	<b>-8,16%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €	30 000 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	0 €	20 000 €	
23	Immobilisations en cours	829 670,35 €	911 787,36 €	9,90%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	25 220 €	30 000 €	18,95%
001	Solde de la section d'investissement reporté	194 961,65 €	0 €	-100,00%
<b>Total</b>		<b>1 079 852 €</b>	<b>991 787,36 €</b>	<b>-8,16%</b>

Les investissements pour 2022 s'élèvent à 950 K € (chapitres 20, 21 et 23).

### **3.4 Budget assainissement en DSP (délibération n°57-2022, 59-2022, 62-2022, 63-2022)**

L'épargne de gestion, pour le budget assainissement en DSP, s'élève à 0,9 millions d'€ à la clôture de l'exercice 2021 (0,95 M € au 31 décembre 2020).

L'épargne nette s'élève quant à elle à 0,569 millions d'€.

L'encourt de dette s'établit à 4,734 millions d'€ au 31 décembre 2021 avec un ratio de désendettement de 6,02.

✓ **Le compte administratif (délibération n°59-2022)**

Les dépenses relatives aux charges à caractère général (chapitre 011) se sont exécutées à hauteur de 36,6 % des crédits prévus au budget.

Les produits des services (travaux et redevances) ont un taux de réalisation de 96,43 %. Ce produit nécessaire d'un montant de 932 700 euros permet de dégager de l'autofinancement et de disposer de moyens de financement des dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	80 087 €	29 311,46 €	36,6%
66	Charges financières	129 771 €	117 842,08 €	90,8%
67	Charges exceptionnelles	3 574 €	1 000 €	28,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	385 372 €	- €	0,0%
023	Virement à la section d'investissement	516 491 €		
<b>Total</b>		<b>1 115 295 €</b>	<b>148 153,54 €</b>	<b>13,3%</b>

Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
70	Produits des services	967 203,90 €	932 700,10 €	96,43%
75	Autres produits de gestion courante	- €	211,98 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	73 060 €	- €	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	75 031,10 €		
<b>Total</b>		<b>1 115 295 €</b>	<b>932 912,08 €</b>	<b>83,65%</b>

Les travaux réalisés au chapitre 23 se sont élevés à 955 € et ont concerné la mise en conformité de la STEP de Montalieu-Vercieu.

Les recettes d'investissement sont constituées pour l'année 2021 pour l'essentiel par l'affectation d'une partie du résultat au compte 1068 (778 K€) et par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (516 K€).

Dépenses d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
16	Emprunt	273 000 €	220 227,73 €	80,67%
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €	- €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	5 142 €	- €	0,00%
23	Immobilisations en cours	2 591 920,45 €	955 877,43 €	36,88%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	73 060 €	- €	0,00%
001	Solde de la section d'investissement reporté	151 322,55 €		
<b>Total</b>		<b>3 144 445 €</b>	<b>1 176 105,16 €</b>	<b>37,40%</b>

Recettes d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	385 372 €	- €	0,00%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	778 011,63 €	778 011,63 €	100,00%
13	Subventions d'investissement	884 647,33 €	84 690 €	9,57%
16	Emprunt	579 923,04 €	- €	0,00%
021	Virement de la section d'investissement	516 491 €		
<b>Total</b>		<b>3 144 445 €</b>	<b>862 701,63 €</b>	<b>27,44%</b>

✓ **Les résultats (délibération n°62-2022)**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 859 789,64 € comprenant le résultat de l'exercice 2021 pour 784 758,54 € et le résultat reporté pour 75 031,10 €.

En investissement, le résultat cumulé s'inscrit en déficit pour 464 726,08 €, avec un déficit reporté de 151 322,55 € et un déficit pour l'exercice 2021 de 313 403,53 €.

Après prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement en investissement s'élève à 162 348,37 €.

Il est donc proposé d'affecter :

- Au compte 1068, en recettes d'investissement : 162 348,37 €
- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, le résultat cumulé de 697 441,27 €

Le résultat repris en dépenses d'investissement au compte 001 est de 464 726,08 €.

✓ **Le budget primitif (délibération n°63-2022)**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 609 441,27 €.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	967 203,90 €	837 000 €	-13,46%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	73 060 €	75 000 €	2,66%
002	Résultat de fonctionnement reporté	75 031,10 €	697 441,27 €	829,54%
<b>Total</b>		<b>1 115 295 €</b>	<b>1 609 441,27 €</b>	<b>44,31%</b>

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	80 087 €	42 390 €	-47,1%
65	Autres charges de gestion courante		100 €	
66	Charges financières	129 771 €	100 896,23 €	-22,3%
67	Charges exceptionnelles	3 574 €	10 000 €	179,8%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	385 372 €	915 271,74 €	137,5%
023	Virement à la section d'investissement	516 491 €	540 783,30 €	4,7%
<b>Total</b>		<b>1 115 295 €</b>	<b>1 609 441,27 €</b>	<b>44,3%</b>

Les recettes de fonctionnement permettent de dégager de l'autofinancement au regard des faibles charges imputables à ce budget.

A l'instar du budget eau en DSP, un travail identique est en cours sur la mise à jour des états d'actifs du trésor public et les inventaires comptables de la communauté de communes. Les inscriptions 2022 prévoient le cumul des amortissements sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

L'autofinancement dégagé s'élève à 1,618 M €, avec 915 K € au titre des amortissements des immobilisations et 540 K € au titre du virement à la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 2 253 453,41 €.

Recettes d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	385 372 €	915 271,74 €	137,50%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	778 011,63 €	162 348,37 €	-79,13%
13	Subventions d'investissement	884 647,33 €	635 050 €	-28,21%
16	Emprunt	306 923,04 €	0 €	-100,00%
021	Virement de la section d'investissement	516 491 €	540 783,30 €	4,70%
<b>Total</b>		<b>2 871 445 €</b>	<b>2 253 453,41 €</b>	<b>-21,52%</b>

Dépenses d'investissement				
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
16	Emprunt	273 000 €	224 900 €	
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €	50 000 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	5 142 €	26 000 €	405,64%
23	Immobilisations en cours	2 591 920,45 €	1 412 827,33 €	-45,49%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	73 060 €	75 000 €	2,66%
001	Solde de la section d'investissement reporté	151 322,55 €	464 726,08 €	207,11%
<b>Total</b>		<b>3 144 445 €</b>	<b>2 253 453,41 €</b>	<b>-28,34%</b>

Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes de gestion des budgets annexes eau et assainissement en DSP (délibérations 56-2022 et 57-2022).

Le président propose au conseil communautaire de voter les comptes de gestion des budgets annexes eau et assainissement en DSP (délibérations 58-2022 et 59-2022).

Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation du résultat et le budget primitif pour le budget eau en DSP (délibérations 60-2022 et 61-2022).

Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation du résultat et le budget primitif pour le budget assainissement en DSP (délibérations 62-2022 et 63-2022).

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
08	Attribution du marché d'étude de programmation réalisation d'un pôle enfance-santé_commune des Avenières Veyrins-Thuellin		51 153,60 €	
16	Avenant 3 au marché de travaux de l'entreprise Boyer Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement rue de Bourgoin sur la commune de Tignieu-Jamezyieu		18 630 €	

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
015	Convention d'assistance et de conseil permanent en assurances		3 000 €	
017	Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du site de Villemoirieu afin d'accueillir un espace France services		22 178,04 €	
018	Acceptation d'un don par l'association la Cabane aux Loustics	2 000 €		

## 5. Le budget de l'office de tourisme – EPIC

→ Rapporteur : madame Luzet, vice-présidente en charge de la politique touristique

### RAPPORT

Pour rappel, les Balcons du Dauphiné ont créé un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) pour assurer la gestion de l'office de tourisme intercommunal.

Le bureau communautaire du 28 février 2022 a pris connaissance des orientations budgétaires de l'office de tourisme pour l'année 2022. Le CODIR a voté le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 le 1<sup>er</sup> mars. Il est maintenant proposé de soumettre ces éléments au bureau et au conseil communautaires.

#### • Rappel du champ d'intervention de l'office de tourisme

Les missions confiées à l'office de tourisme des Balcons du Dauphiné et inscrites dans ses statuts sont les suivantes (cf délibération n°88-2017 du 09/05/2017) :

- accueillir et informer les visiteurs : gestion de 4 bureaux d'information touristique (Morestel, Crémieu, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Saint-Chef) et de l'accueil mobile
- promouvoir le territoire : plan de communication
- coordonner les acteurs touristiques locaux, animer le réseau, les impliquer dans le développement touristique du territoire
- organiser et participer au développement d'événements et d'animations à vocation touristique
- commercialiser des produits touristiques en partenariat avec les acteurs locaux
- observer et analyser la fréquentation touristique
- apporter un concours technique à la mise en œuvre de la politique touristique de la communauté de communes ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques portés par des acteurs locaux
- assurer la mise en tourisme des équipements communautaires (ViaRhôna, voie verte, réseau de randonnée, etc.)

#### • Éléments de contexte institutionnel

L'année 2021 a été une année de transition pour l'office de tourisme.

La structuration de la compétence touristique décidée par le conseil communautaire en mai 2021 a affirmé le rôle de l'office de tourisme comme le bras armé de la mise en œuvre de la politique touristique décidée par la collectivité. A ce titre, et conformément à la logique de structuration des services, il a été décidé de restructurer la direction de l'EPIC dans un objectif d'optimiser les ressources humaines et de coordonner les actions de développement touristique sur le territoire entre les projets structurants portés par l'intercommunalité et les activités de l'office de tourisme de promotion et d'animation.

La nouvelle organisation de la compétence touristique se résume par le schéma suivant :



#### Equipe OT

- Mise en œuvre de la compétence tourisme tel que validé par délibération du conseil communautaire suite au comité de travail
- Rend compte

Par ailleurs, le nouveau processus décisionnel de la communauté de communes a été pris en compte par l'office de tourisme. Deux comités de travail sur la politique touristique ont été créés par la collectivité :

- « stratégie de développement touristique » : des premières orientations commencent à émerger telles que l'importance des thématiques du vélo, du patrimoine et de la nature comme axes forts du développement touristique,
- « mise en tourisme des vélo-routes » : feuille de route validée par le conseil communautaire le 3 mars 2022.

Les propositions qui en émaneront serviront à définir la feuille de route stratégique que la communauté de commune confiera à l'office de tourisme.

✓ **Compte administratif 2021**

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Réalisé	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	254 900,00 €	243 900,00 €	196 419,69 €	80,5%
012	Charges de personnel	360 300,00 €	360 300,00 €	290 465,93 €	80,6%
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	11 500,00 €	11 001,02 €	95,7%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	19 225,00 €	19 225,00 €	13 553,72 €	70,5%
023	Virement à la section d'investissement	43 335,74 €	43 335,74 €		0,0%
<b>Total</b>		<b>678 760,74 €</b>	<b>678 760,74 €</b>	<b>511 440,36 €</b>	<b>75,3%</b>

**Les dépenses de fonctionnement couvertes par le budget 2021 :**

➤ **Plan de communication : 120 000 € prévus, 107 000 € réalisés**

Réalisé : plan média, brochures, vitrophane des bureaux d'information touristique, kiosques à documentation (RIT), divers supports de communication

Non réalisé : campagne photo, certaines brochures, présentoirs à documentation, participation à des salons

➤ **Frais de fonctionnement global : 101 000 € prévus, 69 000 € réalisés**

Réalisé : fonctionnement des bureaux d'information touristique (énergie, entretien, etc.), outils de travail (maintenance logiciels, télécommunications, etc.), adhésions diverses

Moins réalisé : organisation de réceptions, moindre consommation budgétaire sur les copieurs et l'entretien des bureaux

➤ **Commercialisation : 17 000 € prévus, 20 000 € réalisés**

Réalisé : visites du patrimoine, produits boutique

➤ **Frais de personnel : 360 000 € prévus, 290 000 € réalisés**

Réalisé : embauche d'une conseillère en séjour supplémentaire et de deux saisonniers, création d'un poste de chef de projet cyclotourisme

Moins réalisé : arrêts maladie

➤ **Partenariat accueil à la Vallée bleue : 0 € prévus puis DM, 11 000 € réalisés**

Réalisé : visibilité office de tourisme au point d'information de la Vallée bleue

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Réalisé	Taux de réalisation
70	Produits des services	13 000,00 €	13 000,00 €	12 573,72 €	96,72%
74	Subventions et participations	542 886,43 €	542 886,43 €	515 000,00 €	94,86%
75	Autres produits de gestion courante			4,31 €	
77	Recette exceptionnelles	39 000,00 €	39 000,00 €	0,00 €	0,00%
013	Atténuations de charge	2 603,38 €	2 603,38 €	0,00 €	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	81 270,93 €	81 270,93 €	81 270,93 €	100,00%
<b>Total</b>		<b>678 760,74 €</b>	<b>678 760,74 €</b>	<b>527 578,03 €</b>	<b>77,73%</b>

**Les recettes de fonctionnement :**➤ **Commercialisation : 13 000 € prévus, 13 000 € réalisés**

Réalisé : vente de produits boutique, visites du patrimoine et commissions sur la billetterie

➤ **Subventions de fonctionnement : 543 000 € prévus, 515 000 € réalisés**

Réalisé : subvention de la communauté de communes de 515 000 € (reversement taxe de séjour inclus)

Non réalisé : versement d'une subvention Leader (prévue en 2022)

➤ **Recettes exceptionnelles : 39 000 € prévus, 39 000 € non réalisés**

Non réalisé : remboursement d'un trop versé du contrat de location des copieurs

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	16 137,67
Résultats antérieurs reportés	81 270,93
Résultats à affecter	97 408,60

<b>Dépenses d'investissement</b>					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Réalisé	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	12 000,00 €	5 724,10 €	47,70%
21	Immobilisations corporelles	74 260,93 €	74 260,93 €	53 902,74 €	72,59%
<b>Total</b>		<b>86 260,93 €</b>	<b>86 260,93 €</b>	<b>59 626,84 €</b>	<b>69,12%</b>

**Les dépenses d'investissement couvertes par le budget 2021 :**➤ **Immobilisations incorporelles :**

Réalisé : amélioration du site internet

Non réalisé : refonte du site internet

➤ **Immobilisations corporelles :**

Réalisé : réagencement de 2 bureaux d'information touristique, matériel informatique, photocall Walibi

Non réalisé : achat d'un véhicule

<b>Recettes d'investissement</b>					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Réalisé	Taux de réalisation
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	19 225,00 €	19 225,00 €	13 553,72 €	70,50%
021	Virement de la section d'investissement	43 335,74 €	43 335,74 €		
001	Solde de la section d'investissement reporté	23 700,19 €	23 700,19 €	23 700,19 €	100,00%
<b>Total</b>		<b>86 260,93 €</b>	<b>86 260,93 €</b>	<b>37 253,91 €</b>	<b>43,19%</b>

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-46 073,12
Résultats antérieurs reportés	23 700,19
Résultat cumulé	-22 372,93
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	22 372,93

✓ **Budget primitif 2022 – Ce que couvre le budget de l'office de tourisme**

Le budget primitif 2022 de l'EPIC couvre les missions historiques de l'office de tourisme et permet également de prendre en charge les premières orientations en matière de mise en tourisme des vélo-routes du territoire conformément à la stratégie votée par le conseil communautaire le 03 mars dernier.

Ainsi, le budget primitif 2022 de l'EPIC n'anticipe pas les conclusions du comité du travail sur la stratégie de développement touristique du territoire. Des recettes supplémentaires ou une réaffectation des ressources devront être conduites pour mettre en œuvre une éventuelle politique touristique plus ambitieuse.

**1. Poursuite des missions historiques de l'office de tourisme**

➤ **Amélioration de l'accueil des visiteurs et de la visibilité de l'office de tourisme**

- Poursuivre l'ouverture des 4 bureaux d'information touristique
- Engager les travaux nécessaires dans les bureaux d'information touristique de Crémieu et de Morestel.
- Déployer l'accueil hors les murs, notamment en lien avec le vélo
- Poursuivre le partenariat avec la Vallée bleue pour améliorer la promotion du territoire (relai d'information touristique)
- Déployer les points d'information touristique

➤ **Poursuite des missions de promotion touristique du territoire en s'ajustant aux orientations définies par la communauté de communes et à l'évolution des pratiques touristiques**

- Déployer un plan média davantage orienté sur le numérique et sur le vélo, le patrimoine et la nature / Rééditer les brochures appropriées
- Renouer avec les salons annulés en 2020 et 2021
- Moderniser le site internet / développer la communication sur les réseaux sociaux
- ...

➤ **Le maintien des actions s'inscrivant dans les thématiques fortes : patrimoine et nature**

- consolidation des visites du patrimoine
- poursuite du partenariat avec le Département sur l'animation des espaces naturels sensibles
- ...

**2. Evolution des missions dans le cadre de la politique de mise en tourisme des vélo-routes et intégration d'éléments de la stratégie de la communauté de communes dans les missions historiques de l'office de tourisme – Missions renforcées, nouvelles ou réadaptées**

- accompagnement des socio-professionnels à l'obtention du label Accueil vélo
- promotion des vélo-routes
- ingénierie de développement des itinéraires vélo touristiques et des équipements de services (investissements portés par la communauté de communes)
- animation du collectif Léman-Lyon
- accompagnement et mise en réseau des acteurs autour du cyclotourisme
- ingénierie d'accompagnement des communes sur les enjeux du cyclotourisme (évolution des campings municipaux par exemple), en lien avec le programme LEADER

- **Intégrer les priorités transversales des Balcons du Dauphiné**
  - les publics prioritaires ciblés
  - les enjeux prioritaires

### 3. Dimensionnement de l'équipe pour renforcer le rôle de l'office de tourisme comme le bras armé de la politique touristique des Balcons du Dauphiné

- **Consolider l'équipe**
  - stabilisation des effectifs
  - remplacement des départs en portant une réflexion sur l'évolution des profils de poste pour correspondre à la stratégie émergente
  - recrutement de 3 saisonniers
- **Développer la spécialisation des agents par le pilotage de projets transversaux thématiques**
- ✓ **Les ressources budgétaires**

Les principes de la stratégie budgétaire de la collectivité sont appliqués au budget de l'office de tourisme : maîtrise et optimisation des charges de fonctionnement.

Ces principes permettent, avec un même niveau de financement de la collectivité à l'EPIC en 2022 par rapport à 2021, de couvrir les missions historiques de l'office de tourisme et de les faire évoluer pour intégrer les priorités fixées par les Balcons du Dauphiné, notamment la stratégie de mise en tourisme des vélo-routes.

Les recettes principales de l'office de tourisme sont les suivantes :

#### ✓ **La subvention de fonctionnement de la communauté de communes et la taxe de séjour**

Le montant de la subvention à l'office de tourisme s'est élevé à 515 000 € en 2021. Cette subvention intégrait l'effort de la collectivité et le reversement de 50 % de la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2020. En 2022, la taxe de séjour (n-1) sera reversée intégralement à l'EPIC tel que prévu juridiquement. Elle doit être faire l'objet d'une écriture comptable distincte de celle du versement de la subvention. Ainsi, le montant de la subvention 2022 sera de 409 000 € (sans taxe de séjour).

Le montant de la taxe de séjour perçue par la collectivité en 2021 a été d'environ 106 000 €. Elle sera entièrement reversée à l'office de tourisme.

#### ✓ **Les subventions LEADER**

L'office de tourisme a déposé plusieurs demandes de subvention depuis 2019 dont les versements sont prévus pour 2022.

Par précaution, le montant de 100 000 € de recettes sera inscrit au budget.

#### ✓ **Synthèse budgétaire**

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
011	Charges à caractère général	254 900 €	243 900 €	266 741,17 €	4,6%
012	Charges de personnel	360 300 €	360 300 €	400 800 €	11,2%
65	Autres charges de gestion courante	500 €	11 500 €	11 000 €	2100%
67	Charges exceptionnelles	500 €	500 €	0 €	-100%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	19 225 €	19 225 €	8 554 €	-55,5%
023	Virement à la section d'investissement	43 335,74 €	43 335,74 €	55 541 €	28,2%
<b>Total</b>		<b>678 760,74 €</b>	<b>678 760,74 €</b>	<b>742 635,67 €</b>	<b>9,4%</b>

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
70	Produits des services	13 000 €	13 000 €	13 600 €	4,62%
74	Subventions et participations	542 886,43 €	542 886,43 €	508 536 €	-6,33%
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	106 464 €	/
77	Recettes exceptionnelles	39 000 €	39 000 €	39 000 €	0%
013	Atténuations de charge	2 603,38 €	2 603,38 €	0 €	-100%
002	Résultat de fonctionnement reporté	81 270,93 €	81 270,93 €	75 035,67 €	-7,67%
<b>Total</b>		<b>678 760,74 €</b>	<b>678 760,74 €</b>	<b>742 635,67 €</b>	<b>9,41%</b>

Dépenses d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	12 000 €	12 000 €	36 000 €	200%
21	Immobilisations corporelles	74 260,93 €	74 260,93 €	28 094,50 €	-62,17%
001	Solde de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	22 372,93 €	/
<b>Total</b>		<b>86 260,93 €</b>	<b>86 260,93 €</b>	<b>86 467,43 €</b>	<b>0,24%</b>

Recettes d'investissement					
Chapitre		Budget primitif 2021	Budget total (BP + DM)	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	19 225 €	19 225 €	8 554 €	-55,51%
021	Virement de la section d'investissement	43 335,74 €	43 335,74 €	55 540,50 €	28,16%
10	Dotations et fonds divers en réserves	0 €	0 €	22 372,93 €	/
<b>Total</b>		<b>81 785,74 €</b>	<b>81 785,74 €</b>	<b>86 467,43 €</b>	<b>5,72%</b>

Le président propose au bureau communautaire de valider :

- Le compte administratif de l'office de tourisme pour l'année 2021.
- Le budget primitif de l'office de tourisme pour l'année 2022.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme pour l'année 2022 d'un montant de 409 000 €.

**6. Contrat de relance du logement : avenant au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**  
→ **Rapporteur : madame Sitruk, vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et des gens du voyage**

**RAPPORT**

Le contrat de relance du logement est un dispositif mis en place pour 2022 afin d'encourager la production de logements, notamment de logements sociaux, dans les secteurs où les besoins sont les plus importants. Il s'agit de répondre aux besoins de la population et de redynamiser l'économie locale. Il fait suite à l'aide à la relance de la construction durable instaurée en 2021.

Plus ciblé sur les zones tendues, ce dispositif mobilise 175 millions d'euros répartis entre différentes régions, dont 13,88 millions d'euros pour Auvergne Rhône Alpes.

Le contrat de relance du logement vise à soutenir davantage les territoires où les besoins en logement sont accrus et où la dynamique de relance est à renforcer, en ciblant des projets de construction économes en foncier.

Il est signé entre l'État, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes remplissant les critères liés aux objectifs de production de logements en cohérence avec le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Concernant les Balcons du Dauphiné, seule la commune de Tignieu-Jameyzieu est éligible (classée en zone B1 selon un zonage caractérisant la tension du marché immobilier local du logement).

Les services de l'État sont en attente de la dotation iséroise définitive afin de pouvoir soumettre les arbitrages à monsieur le Préfet.

Le contrat de relance constitue une annexe du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) des Balcons du Dauphiné signé le 15 juillet 2021.

**🟡 Le président propose au conseil communautaire d'approuver le contrat de relance du logement à signer avec l'État et la commune de Tignieu-Jameyzieu (annexe au CRTE)**

## 7. Extension de la zone d'activités du Rondeau sur la commune de Saint-Chef : attribution du marché public de travaux

→ **Rapporteur : monsieur Vial, vice-président en charge du patrimoine communautaire et des travaux**

### RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a pour projet d'étendre la zone d'activités du Rondeau sur la commune de Saint-Chef, avec la création de 9 lots, sur une surface totale de 6,2 hectares.

La communauté de communes souhaite créer une zone d'activités, qualitative et ambitieuse en matière de développement durable. Le règlement prévoit notamment que les entreprises qui s'implanteront devront couvrir au minimum 50% de leurs besoins énergétiques par des énergies renouvelables. Il est également prévu l'aménagement de bandes paysagères ou encore la création de noues pour collecter les eaux de pluies.

A ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée en septembre 2019 au bureau d'études Vincent Desvignes Ingénierie (VDI) afin de proposer un plan d'aménagement pour l'extension de la zone d'activités du Rondeau.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, l'estimation du montant des travaux s'élève à 1 914 510 € HT (réseaux humides : 460 655 € HT, voirie, réseaux secs et espaces verts : 1 453 855 € HT)

Une consultation a été lancée le 3 janvier 2022, selon une procédure adaptée, afin d'attribuer un marché public de travaux pour l'extension de la zone d'activités. Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : réseaux humides
- Lot n°2 : voirie, réseaux secs et espaces verts

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 4 février 2022 à 12h00.

9 offres ont été reçues : 4 offres pour le lot n°1 et 5 offres pour le lot n°2 (dont 1 offre arrivée hors délai qui n'a pas pu être ouverte)

N° de pli	Candidat	Lot(s) concerné(s)
1	Eiffage Route Centre-Est	2
2	Groupement Louis Val / Perriol TP / Spie Batignolles Favier	1
3	Moulin BTP	1 et 2
4	Groupement Jean Lefebvre / Paret TP / Sobeca	2
5	Agence Giroud Garampon	1
6	Groupement Spie Batignolles Favier / Louis Val / Perriol TP	2
7	Groupement Paret TP / Jean Lefebvre	1
9	Perticoz TP	Lot 2 - Offre arrivée hors délai

Au regard de l'analyse faite par VDI, maître d'œuvre de l'opération, selon les critères fixés au règlement de consultation (60% valeur technique et 40% prix), la commission d'acheteurs s'est réunie le 24 février dernier et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : offre variante du groupement Louis Val SAS, Perriol TP et Spie Batignolles Favier pour un montant de 333 052,75 € HT ;
- Lot n°2 : offre du groupement Moulin BTP / EPSIG / IDVERDE pour un montant de 998 853,34 € HT.

Soit un montant total de travaux de 1 331 906,09 € HT.

 **Le président propose au conseil communautaire de retenir les offres des entreprises Louis Val SAS, Perriol TP et Spie Batignolles Favier pour le lot n°1 réseaux humides, et Moulin BTP / EPSIG / IDVERDE pour le lot n°2 voirie, réseaux secs et espaces verts, et de l'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement.**

*Décisions prise par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
10	Partenariat pluriannuel avec l'association Tour du Valromey Organisation		21 000 € / an Partenariat d'une durée de 4 ans	
11	Cession d'une parcelle de terrain de 4 867 m <sup>2</sup> à monsieur Da Silva – parc d'activités du Pays des Couleurs à Arandon-Passins	117 127,20 €		
12	Cession d'une parcelle de terrain de 3 677 m <sup>2</sup> à monsieur David Da-Cunha, société DPI emballages – parc d'activités du Pays des Couleurs à Arandon-Passins	79 423,20 €		

## 8. Tarification et programmation du festival Isle en Scène

→ **Rapporteur : madame Pourtier vice-présidente en charge de la culture, de la gestion des équipements sportifs et de l'avenir médical**

### RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné souhaite reconduire le festival Isle en Scène. Il sera organisé du 19 au 22 mai 2022 à la Ferme des Dames de Saint-Baudille-de-la-Tour. Pour cette 12<sup>ème</sup> édition, une réflexion a été menée pour élargir l'offre du festival en prenant en compte les premières propositions d'orientations qui ont émergées du comité de travail culture à savoir : l'itinérance sur le territoire, le développement de la programmation jeune public, le soutien à des compagnies locales et une démarche de découverte d'artistes émergents.

La tarification proposée a été réfléchiée pour permettre d'accueillir un public plus large et familial et valoriser la présence des enfants en lien avec la démarche de « Faites Des Arts » :

- gratuité pour les spectacles en avant-scène et de fin de soirée
- un tarif pour les jeunes de moins de 18 ans : 8 €
- un tarif réduit pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA : 11,50 €
- un tarif adulte : 17,50 €
- des tarifs spécifiques à la programmation jeune public : -18 ans : 6 €/ Adulte tarif réduit : 9 €/ Adulte plein tarif : 11 €
- un tarif « pass journée » comprenant le spectacle jeune public, le concert avant-scène, le concert sous chapiteau et le concert de fin de soirée : Jeune public (-18ans) : 10 € /Adulte Tarif réduit : 16,50 € /Adulte plein tarif : 22,50 €

Les intentions de l'Isle en Scène 2022 sont de renforcer l'implantation dans le village et les liens avec les habitants de Saint Baudille de la Tour, de créer une démarche conviviale durant le festival valorisant les artisans locaux (repas), les hébergeurs et d'affiner la couleur artistique de la programmation autour d'une approche grand public. Les intentions portent également une image festive et conviviale de la ferme et valorisent une démarche durable. Elles doivent aussi permettre de développer une démarche de club d'entreprises afin de lier le tissu économique du territoire à la dynamique du festival.

Le coût global de l'opération est estimé à 142 700 € TTC (communication comprise, hors frais de personnel) et des recettes estimées à 49 000 €.

La tarification et la programmation proposées sont les suivantes :

Date	Spectacle	Tarification
<u>Jeudi 19 mai</u>	19h : Joy.D (avant-scène)	Jeune public (-18 ans) : 8 €
	21h: Sanseverino	Adulte tarif réduit : 11,50 €
	22h30 : Piccolo Mobile Disco	Adulte Plein tarif : 17,50€
<u>Vendredi 20 mai</u>	19h : Sly Johnson (avant-scène)	Jeune public (-18 ans) : 8 €
	21h : Lojo	Adulte Tarif réduit : 11,50 €
	22h30 : Piccolo Mobile Disco	Adulte Plein tarif : 17,50 €
<u>Samedi 21 mai</u>	19h : Yoann Minkoff & Kris Nolly (avant-scène)	Jeune public (-18 ans) : 8 €
	21h : Le Trottoir d'en Face	Adulte Tarif réduit : 11,50 €
	22h30 : Piccolo Mobile Disco	Adulte Plein tarif : 17,50€
<u>Dimanche 22 mai</u>	18h : RCan	Jeune public (-18 ans) : 8 €
	20h : Pauline Croze	Adulte Tarif réduit : 11,50 € Adulte Plein tarif : 17,50 €
<u>Programmation jeune public - 18h</u>	<u>Jeudi 19 mai</u> : Dolores Wilson <u>Vendredi 20 mai</u> : La treizième note	Jeune public (-18 ans) : 6 € Adulte tarif réduit : 9 € Adulte plein tarif : 11 €
<u>Pass journée</u>	Spectacle jeune public Avant-scène Concert sous chapiteau Piccolo Mobile Disco	Jeune public (-18ans) : 10 € Adulte Tarif réduit : 16,50 € Adulte plein tarif : 22,50 €

Les tarifs réduits s'appliquent aux personnes suivantes : étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA sur justificatif.

 **Le président propose au conseil communautaire de prendre acte de la programmation et d'approuver la grille tarifaire qui sera mise en œuvre applicable dès 2022.**

## **9. Partenariat Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Pays des Couleurs et des Portes du Dauphiné et désignation d'un représentant aux conseils d'administration**

→ **Rapporteur : le président**

### **RAPPORT**

Selon l'article L.1434-12 du Code de la Santé Publique, créé par la Loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont pour objet d'assurer une meilleure coordination de l'action des professionnels de santé et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé.

La CPTS est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

Les membres de la CPTS formalisent un projet de santé transmis à l'agence régionale de santé et qui précise en particulier le territoire d'action de la CPTS.

Le territoire des Balcons du Dauphiné est ainsi concerné par :

- La CPTS du Pays des Couleurs
- La CPTS des Portes du Dauphiné

Les membres des deux CPTS ont formulé le souhait d'une représentation de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné au sein de leur conseil d'administration.

 **Le président propose au conseil communautaire d'élire XX en tant que représentant de l'intercommunalité au sein des deux CPTS du Pays des couleurs et des Portes du Dauphiné.**

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
19	Convention bipartite entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Cars Région services	Commissions sur la vente des titres de transport		
20	Construction de 8 logements locatifs sociaux à Tignieu-Jameyzieu : octroi d'une subvention Programme Local de l'Habitat (PLH) au bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)		20 939,80 €	
21	Démolition-reconstruction de 31 logements locatifs sociaux à Saint-Chef : octroi d'une subvention Programme Local de l'Habitat (PLH) au bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)		95 532,50 €	
22	Construction de 9 logements locatifs sociaux à Tignieu-Jameyzieu : octroi d'une subvention Programme Local de l'Habitat (PLH) au bailleur Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)		28 283,50 €	

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/02/2022 au 28/02/2022*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
016	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - cinquième année	72 153 €		

QUESTIONS DIVERSES